

PRODUIRE ET MANGER MIEUX, C'EST POSSIBLE !

L'Economie sociale et solidaire, des solutions
pour une agriculture et une alimentation durables



SOMMAIRE

AVANT PROPOS

L'Observatoire régional de la CRESS, au service de l'action | 5

Définition : l'ESS, une économie de la transformation | 5

Agriculture et ESS, des racines profondes | 6

Favoriser une agriculture et une alimentation durables | 7

Quelques chiffres clés de l'ESS sur agriculture et alimentation en Occitanie | 7

CHAPITRE I

FAVORISER L'EMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DE PROJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES

Deux enjeux sociétaux : la disparition des exploitations et l'artificialisation des sols | 8

Focus : les Projets Alimentaires Territoriaux, coconstruits par les acteurs et les collectivités

A. Former et accompagner les acteurs : un écosystème ESS innovant | 11

L'ATAG, bien vivre son groupe

Les ADEAR, promouvoir une agriculture paysanne

L'AFOCG, favoriser l'autonomie de décision

FR Civam, des projets agricoles et citoyens pour des campagnes vivantes

Les GAB, pour accompagner du projet à la réalisation

Solidarité Paysans, pour accompagner les familles

B. Favoriser l'accès au foncier agricole | 13

SCIC Bio Rhony, aider à l'installation en proximité et en bio

Association Terre de Liens, ensemble reprendre la terre en main !

Focus : En 2023, les Régions renforcent leur rôle dans l'installation des agriculteurs

Outil : Le Guide de la propriété foncière agricole

C. Favoriser l'expérimentation agricole | 15

Essor Maraicher, favoriser le démarrage d'activités de maraichage sous signes de qualité

Labo du 100e Singe, tiers-lieu agroécologique pour des métiers au service des transitions sociétales

CAE Terracoopa, cultiver ensemble

D. Financer son projet agricole | 17

1. Les financements en prêts et fonds propres | 17

Les Cigales, des clubs d'investisseurs pour une gestion alternative de l'épargne solidaire

France Active, les entreprises engagées pour une société plus solidaire

lÉS, le circuit-court du financement solidaire

2. Les financements des fondations | 18

Fondation de France

Fondation Avril

Fondation Carasso

Fondation RTE

3. Le financement participatif | 19

Bluebees, financeur solidaire de la transition écologique
Miimosa, le financement participatif dédié à la transition écologique, agricole et alimentaire

Outil : j'agis pour demain, le financement participatif de A à Z !

Focus : les aides publiques territoriales des conseils départementaux

Portrait de structure : la CAE TerraCoopa

CHAPITRE II APPUYER LA TRANSITION SUR LES MODÈLES DE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

Deux enjeux sociétaux : garantir un revenu décent et un avenir à ceux qui exploitent la terre, rendre les moyens de production et distribution plus durables | 24

A. S'associer en coopérative, un modèle performant et durable | 25

Bio Union Tarn, une coopérative bio engagée au sein des filières biologiques
Fermes de Figeac, promotion d'une agriculture plurielle
Uni-Vert Gard, une coopérative pour une production bio, équitable, locale et de saison
Les Vignerons du Pays d'Enserune, mutualiser, valoriser, préserver

Focus : La coopération agricole, être des bâtisseurs solidaires

B. Mutualiser les outils de transformation | 28

Cuma l'Atelier Tarn : mutualiser les investissements et les compétences
SCIC Terra Alter Gers et Tarn : rééquilibrer les rapports de force

Focus : les Cuma, des coopératives d'utilisation collectivité du matériel agricole

C. Constituer des filières de production durables | 29

La farine du Méjean, redonner des ailes aux moulins et aux agriculteurs
L'Odyssée d'Engrain, l'aventure des blés anciens

D. Développer des solutions logistiques innovantes | 30

Applicolis, expert de la livraison écologique urbaine
Coop Mil, l'optimisation logistique des derniers km
Edenn, un espace de coopération et d'expérimentation à la nature urbaine
Emboite le Plat : proposer une solution de consigne aux grignoteurs du midi
Oc'consigne : le réemploi du verre, du consommateur au producteur

Focus : Carteco, la cartographie ESS interactive en faveur de la transition écologique

E. Produire en favorisant l'insertion dans l'emploi agricole | 32

Le réseau jardins de Cocagne, accompagner le retour à l'emploi et nourrir toutes et tous
Cocagne Haute-Garonne, ensemble cultivons la solidarité
L'Ecopôle alimentaire du Nord Toulousain, créer une filière légumière demi-gros et former
GEIQ OC agri, former des ouvriers qualifiés de l'exploitation viticole
Terre et Mer, pêche durable, maraichage bio et circuits courts
Vignes de Cocagne, un vin authentique, solidaire et coopératif

Focus : Les têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique

Portrait : La SCIC // Vignobles & Associés

CHAPITRE III

S'ENGAGER DANS DES MODES DE COMMERCIALISATION RESPONSABLES ET ACCESSIBLES A TOUS

Deux enjeux sociétaux : rendre notre consommation plus responsable et permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité | 38

A. Développer les circuits courts de distribution | 39

1. Les réseaux de producteurs | 39

Boutiques Paysannes, Produits de nos fermes vendus en direct
Marchés Paysans, agriculture paysanne et commercialisation éthique

2. Les réseaux rapprochant producteurs et consomm'acteurs | 40

Le réseau de Amap, rémunération juste des producteurs
Les supermarchés coopératifs, coopératives de distribution : La Cagette & La Chouette Coop
Le réseau Vrac, achat commun pour les habitants des quartiers populaires

3. Les plateformes de vente en ligne | 42

L'Épicerie Paysanne Ambulante
Les Paniers de Thau

B. Transformer et revaloriser les invendus | 43

Boc A l'envers
MIAM Collectif

Focus : Quelles politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire en France ?

C. Fournir une aide alimentaire de qualité pour tous | 45

Focus : L'aide alimentaire en France, peu couteuse pour les finances publiques

1. Les acteurs historiques de l'aide alimentaire | 46

Les Restos du Cœur, assistance aux personnes démunies
Le Secours Catholique, agir contre la pauvreté et pour la solidarité
Le Secours Populaire, pour un monde plus juste et plus solidaire

2. Des formes plus récentes d'accès à une alimentation de qualité | 47

Le réseau des Epiceries Solidaires
La Banque alimentaire, collecter et distribuer
Sol Adour, nul n'est à l'abri des aléas de la vie
Les Belles Gamelles, des plats de chefs
Itinéraire Bis, cantine populaire et solidaire
Les Paniers solidaires de Cocagne, accès pour tous aux paniers bio

Focus : Ardes, innover pour l'insertion durable autour d'une alimentation de qualité pour tous

L'Observatoire régional de l'ESS (ORESS), l'observation au service de l'action

L'Observatoire Régional de l'ESS a une fonction d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective au service des entreprises ou réseaux de l'ESS et des pouvoirs publics. Il participe à la prise en compte de l'ESS par les partenaires socioéconomiques, les autres producteurs d'études et de dispositifs d'observation, ainsi que par les chercheurs et universitaires à l'échelle régionale.

Les travaux de l'ORESS sont des supports à l'action de la CRESS Occitanie dans le cadre de ses autres missions (communication, formation,

développement économique). Il met son expertise au service de projets transversaux et d'actions concrètes.

L'ORESS publie de façon régulière, à partir principalement des données de l'INSEE et de l'URSSAF, des notes de conjonctures, des chiffres clés par département, des panoramas de territoire, ainsi que des focus thématiques. Toutes ses publications sont libres d'accès et téléchargeables sur le site internet de la CRESS Occitanie.

L'Economie sociale et solidaire, une économie de transformation sociale, économique et sociétale

L'Economie Sociale et Solidaire, née il y a plusieurs siècles, est officiellement reconnue depuis la loi du 31 juillet 2014 et définie comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Elle est donc composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services. Ces activités sont exercées sous les statuts juridiques d'associations, de coopératives, de fondations, de mutuelles et de sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire.

Ces entreprises se retrouvent autour de 3 principes forts :

- Poursuivre un autre but que le seul partage des bénéfices.
- Adopter une gouvernance démocratique, participative et collective
- S'imposer une gestion responsable des bénéfices, majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.

Cet ensemble forme un champ économique à part entière, dont les caractéristiques sont autant d'atouts pour produire un développement local, solidaire et durable.

Porteuses d'une forte utilité sociale, les entreprises de l'ESS peuvent se donner pour objectif de lutter contre les exclusions et les inégalités sociales, sanitaires, économiques et culturelles, d'éduquer à la citoyenneté, de favoriser l'accès au savoir et à la culture, de contribuer à la transition écologique, au développement durable et à la cohésion des territoires, de promouvoir une production et des achats socialement responsables.

Elles donnent priorité à l'utilité sociale de leurs activités, et non à la rémunération du capital, avec une capacité accrue à se projeter à moyen et long terme. Elles sont souvent en première ligne pour répondre aux besoins des populations non ou mal couverts par le marché.

Portées par des groupements de personnes ancrées dans leur territoire, elles créent des emplois non délocalisables et proposent des biens et services de proximité adaptés aux besoins de leurs bénéficiaires. Elles permettent un maillage économique plus équilibré et dynamisent les territoires, notamment ruraux, et contribuent à la co-construction de politiques locales.

Agriculture et Economie sociale et solidaire : des racines profondes

Le monde agricole et rural a toujours été une terre d'élection pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Du fait des conditions très particulières d'exercice de leur activité, notamment leur exposition aux aléas (climatiques, économiques, sanitaires, etc.), les agriculteurs ont très tôt éprouvé le besoin de se regrouper pour faire face ensemble aux difficultés qu'ils rencontraient et se doter d'outils collectifs à même de répondre à leurs besoins spécifiques. C'est ainsi qu'ont vu le jour à la fin du 19ème siècle les coopératives agricoles, les caisses d'assurance mutuelles agricoles ou, encore, les banques coopératives rurales.

Cette structuration de l'économie sociale agricole s'est opérée de façon globale. Les « poids lourds » du secteur agricole que sont les nombreuses Sociétés Coopératives Agricoles (SCA) ou Unions de Coopératives Agricoles (UCA), les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), Groupama, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Crédit Agricole ont, avec le soutien des pouvoirs publics, joué un rôle majeur dans la modernisation de l'agriculture française intervenue après la 2ème Guerre Mondiale.

Jusque dans les années trente, la majorité de la population française résidait en milieu rural et était composée, pour l'essentiel, de petits agriculteurs. L'exode rural a été plus tardif en France que dans les autres pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, puisqu'il n'est survenu qu'au cours des « Trente Glorieuses » (1945-1975). L'économie sociale a alors contribué à l'avènement d'un système agricole intensif, reposant, sur une forte utilisation d'intrants (engrais, matériel, énergie). L'objectif était de permettre à notre pays d'accéder à l'autosuffisance alimentaire, laquelle a été atteinte au début des années 1980, alors que la France, dans les années 50, importait encore la moitié de ses

denrées alimentaires. Cette modernisation a permis d'assurer une alimentation à très bas prix, s'est traduite par d'importants gains de productivité, la création d'exploitations de plus en plus grandes et une spécialisation des productions entre les régions agricoles.

Une impérieuse transition écologique

Ce développement de l'agriculture intensive s'est toutefois soldé par un recul significatif du degré d'autonomie des exploitations, ainsi que par des dégâts environnementaux et sanitaires considérables : contamination des sols et des milieux aquatiques par les pesticides, impacts négatifs sur la santé des agriculteurs comme des consommateurs, accroissement des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la fertilité des sols, recul de la biodiversité, etc.

Une transformation de ce modèle a commencé à s'amorcer, de façon plus ou moins importante selon les productions et les régions. Elle fait l'objet de mesures de soutien de la part des pouvoirs publics français (Etat, Régions) comme au niveau européen, certaines dispositions prises dans le cadre des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) consistant à conditionner les aides au respect de bonnes pratiques, notamment sur le plan environnemental.

Favoriser une agriculture et alimentation durables

Le terme d'agriculture durable reprend les principes du rapport Brundtland, produit par l'ONU en 1987, et qui énonce une définition claire du développement durable, à savoir un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». L'agriculture durable respecte les 3 piliers du développement durable : elle est économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine. Autant de principes en phase avec ceux de l'économie sociale et solidaire.

La prise de conscience des limites de l'agriculture intensive a contribué à mettre en lumière la

pertinence de modèles agricoles alternatifs, tels que celui de l'agriculture paysanne, et suscité l'émergence d'initiatives reposant sur des pratiques de productions agroécologiques. L'agriculture biologique y a pris toute sa place, structurée par des labels, signes de qualités et cahiers de charges très précis. L'économie sociale et solidaire a quant à elle, contribué à l'émergence d'un véritable écosystème de soutien aux initiatives agricoles et alimentaires durables et ce sur tous les segments du processus, de l'émergence de projets jusqu'à la revalorisation des déchets et invendus alimentaires.

Quelques chiffres-clés de l'ESS sur l'agriculture et l'alimentation en Occitanie

Fin 2022, la Région Occitanie a reçu le Prix Européen de l'Agriculture Biologique dans la catégorie « Meilleure Région » ⁽¹⁾. Elle est également la première région agricole de France, avec plus de 60 000 exploitations sur 3,5 millions d'hectares ⁽²⁾.

On y recense 13 265 producteurs en agriculture biologique, qui représentent 25% des exploitations agricoles bio de France et plus de 20% de l'ensemble des surfaces cultivées en bio en France. Ces surfaces ont quant à elles triplées en l'espace de 10 ans pour atteindre 600 000 ha en 2021. Depuis 2006, la marque Sud de France ⁽³⁾ propose un peu plus de 13 000 produits locaux aux

professionnels de la restauration. Ce sont plus d'un tiers des exploitations de la région qui sont engagées dans une démarche de circuit court ou de proximité.

Les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA : voir plus loin) fédèrent la moitié des exploitations d'Occitanie et permettent, par la mutualisation du matériel et de son entretien, de créer des dynamiques collaboratives fortes.

(1) www.france.representation.ec.europa.eu/informations/journee-europeenne-du-bio-la-commission-salue-les-vainqueurs-des-premiers-prix-europeens-de-la-2022-09-23_fr

(2) www.occitanie.chambre-agriculture.fr/chiffres-cles/agriculture-doccitanie

(3) www.sud-de-france.com

I. FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES

DEUX ENJEUX SOCIÉTAUX

► LA DISPARITION DES EXPLOITATIONS ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Aujourd'hui, la France compte environ 400.000 agriculteurs et agricultrices, soit environ 1,5% de l'emploi total du pays. Un chiffre divisé par 4 par rapport aux années 1980, pour des besoins en production toujours croissants. Le modèle dominant de l'agriculture conventionnelle subventionnée par la PAC a largement contribué à cette réduction, l'agriculture biologique et l'agroécologie nécessitant a contrario une main d'œuvre plus importante et le développement d'exploitations à taille humaine.

Avec ses quelques 3,5 millions d'hectares, l'Occitanie est la 2e région agricole française avec près de 12% de la Surface Agricole Utile (SAU) métropolitaine. Pour autant, elle n'échappe

pas à cette tendance de la forte diminution des exploitations, plus de la moitié d'entre elles ayant disparu en 30 ans. Aujourd'hui encore, **plus de 5 exploitations agricoles disparaissent chaque jour dans la région** ⁽¹⁾.

L'enjeu des prochaines décennies sera d'inverser cette courbe, en incitant des porteurs de projets à s'engager dans cette voie. Il faudra, pour espérer y arriver, résoudre la problématique des coûts à l'installation en agriculture, qui nécessitent un endettement fort et par conséquent un besoin de soutiens financiers, techniques et logistiques pour mener à bien les projets, trouver des terres et obtenir des financements.

Diminution des terres et spéculation foncière, un cercle vicieux

Du fait de l'artificialisation croissante des sols, la superficie des terres agricoles diminue régulièrement dans notre pays : entre 2006 et 2014, **les sols artificialisés ont gagné 490 000 hectares**, pour les 2/3 aux dépens des espaces agricoles ⁽²⁾. En cause, l'étalement urbain, la construction de nouveaux logements et espaces commerciaux, mais également l'évolution de l'orientation agricole : sur certaines parcelles, la transformation de prairies ou bocages en monoculture est aussi considérée comme de l'artificialisation sans qu'il y ait pour autant bétonisation de l'espace.

L'artificialisation des sols a des conséquences environnementales très négatives, dans la mesure

où elle accroît la vulnérabilité des territoires aux inondations et contribue à l'érosion de la biodiversité. Certaines dispositions réglementaires peuvent réduire ce phénomène, et des outils de planification urbaine comme les documents d'urbanisme (SCOT ou PLU) existent, sans pour autant réussir pour le moment à enrayer le phénomène.

Néanmoins, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050. Adoptée en 2021, la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et son décret d'application précisent **les différents niveaux d'implication des collectivités**

territoriales avec des objectifs de réduction tenant compte des spécificités locales⁽³⁾.

La spéculation foncière, alimentée par la baisse des surfaces disponibles, a pour effet d'accroître le prix des terres et, donc, d'en rendre l'accès plus difficile, entretenant le cercle vicieux. Le prix des terres agricoles ; s'il varie d'un département à l'autre, peut dépasser les 8 000 €/ha dans les départements où la pression foncière est forte, dans les zones périurbaines et touristiques, notamment dans l'Hérault, le Gard ou le nord de la Haute-Garonne. Si les SAFER encadrent les prix du foncier, celui-ci demeure un investissement de taille pour les agriculteurs, en particulier pour les nouveaux entrants.

Ces néo-ruraux, qui envisagent une reconversion dans le domaine agricole, acteurs hors cadres familiaux (HCF) ou non issus du milieu agricole (NIMA), se heurtent à un double problème : la nécessité d'être accompagnés et celle de trouver, sans patrimoine familial, des terres cultivables. En 2019, 40 % des bénéficiaires de la Dotation jeunes agriculteurs étaient hors cadre familial.

(1) www.occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_Inst-Occitanie/Documents/Agriscopie/Agriscopie_2021/AGRISCOPIE-Agriculture-crao2021.pdf

(2) www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri326/primeur326.pdf

(3) www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ZAN%20DP_27nov23%20%281%29.pdf

Un besoin accru d'accompagnement et de formation

Cette arrivée de nouveaux acteurs et le développement de l'agroécologie nécessitent donc de former les agriculteurs et agricultrices intéressés, soit lors d'une installation, soit à l'occasion d'une reconversion, pour les ancrer dans un modèle économique et écologique plus soutenable.

L'installation en agriculture reste un processus très réglementé. Un PAI, Point Accueil Installation, souvent situé dans la Chambre d'agriculture du département, constitue une porte d'entrée pour accompagner les porteurs de projet et les mettre en

relation avec les structures d'accompagnement. Le parcours Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) est un dispositif accessible à l'ensemble des porteurs de projet, qu'ils soient demandeurs d'aides à l'installation ou non, son objectif étant de construire un parcours personnalisé de formation et d'expériences professionnelles avant l'installation.

Pour autant, des acteurs et actrices de l'Economie sociale et solidaire ont aussi développé des solutions innovantes autour de ces enjeux d'installation, d'artificialisation des sols et d'accès au foncier.

FOCUS : LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX, COCONSTRUITS PAR LES ACTEURS ET LES COLLECTIVITÉS



Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

En cela, il s'agit de démarches de terrain, volontaires et collectives. Les acteurs intéressés par la question

de l'alimentation se regroupent, établissent un diagnostic du territoire, cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales. Les agriculteurs et les producteurs participent évidemment aux PAT, mais sont également impliquées les collectivités territoriales et les services de l'État, les organismes d'appui et de recherche (comme les CIVAM et les Parcs Naturels Régionaux par exemple), la société civile, les entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.





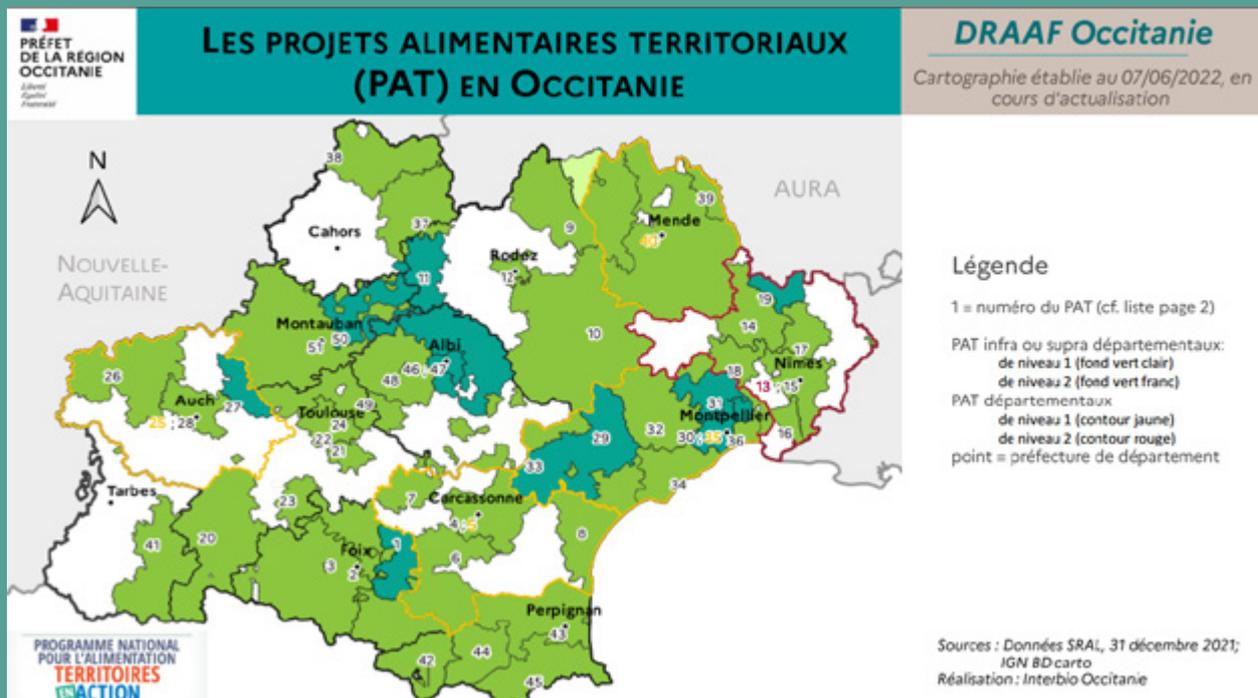
FOCUS : LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX, COCONSTRUITS PAR LES ACTEURS ET LES COLLECTIVITÉS

Il existe aujourd'hui un réseau national des PAT - le Rn PAT - qui accompagne les PAT et aide également à la structuration des réseaux régionaux (1). En Occitanie, la structuration du réseau se poursuit, avec le travail conjoint de la DRAAF et de la Région qui a été mis en avant pour la gestion de l'appel à projet régional du Plan de relance. Une nouvelle manifestation des avancées du partenariat a reposé sur l'organisation de la Conférence Régionale pour l'Alimentation (CORALIM) du 4 octobre 2022, à l'ordre du jour de laquelle figurait le nouveau réseau de PAT en train de se mettre en place.

Le plan de relance a dynamisé l'émergence et

l'approfondissement des PAT d'Occitanie, qui était déjà la région la plus riche en initiatives avant 2021, avec 51 PAT labellisés au printemps 2022, dont 41 de niveau 1 (PAT "émergent") et 10 de niveau 2 (PAT "confirmé").

Certains PAT "s'imbriquent" les uns dans les autres, telles des poupées gigognes qui agissent en complémentarité. Plusieurs PAT départementaux ont un rôle de mise en lien des différents PAT qui composent ce patchwork alimentaire. La diversité des statuts et ressorts juridiques des porteurs de PAT témoigne de la diversité des situations et font écho à un historique parfois assez lointain.



ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS TOUT ÇA ?

Les PAT se présentent comme un outil de contractualisation particulièrement favorable à l'émergence de nouvelles synergies en milieu rural.

Par leur démarche ascendante, les PAT peuvent impliquer les acteurs de l'ESS dans leur gouvernance. La transversalité de la thématique de l'alimentation et son principe de coopération font par ailleurs écho aux savoir-faire développés par les acteurs de l'ESS.

Les PAT, bien que ne représentant pas une source de financement importante, sont un outil de politique publique dont la souplesse de mise en œuvre présente un potentiel très important pour l'ESS. La labellisation permet par ailleurs une plus grande légitimité des territoires et des structures et constitue ainsi une réelle plus-value pour l'ESS.

■ A. FORMER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS : UN ÉCOSYSTÈME ESS INNOVANT

Des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrent de longue date pour l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices vers un modèle plus vertueux et porteur de sens. La plupart d'entre elles sont réunies, au niveau national et régional, au sein du pôle InPact, Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale ⁽¹⁾. En Occitanie, le réseau InPact regroupe 11 membres : Accueil Paysan Occitanie, l'Adear Languedoc-Roussillon et l'Ardear Midi-Pyrénées, le Réseau des Boutiques Paysannes en Occitanie, la Fédération régionale des Civam Occitanie, l'Association Marchés Paysans, Nature & Progrès, Solidarité Paysans Occitanie, les Espaces-test agricoles représentés par Terracoopa, Terre de Liens Languedoc-Roussillon et Terre de Liens Midi Pyrénées. D'autres structures de l'écosystème

régional, telles l'AFOCG (formation collective à la gestion), ATAG (agriculture de groupe) ou encore les Groupements d'agriculteurs biologiques (GAB) viennent compléter l'offre de soutien aux porteurs de projet.

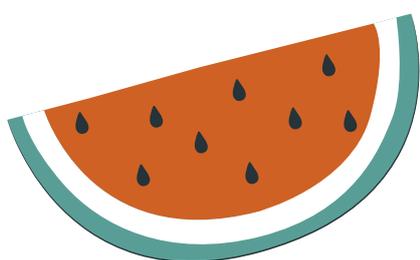
Ces structures associatives ont chacune des rôles différents et collaborent à l'échelle régionale. Elles ont pour point commun d'être engagées dans la promotion de pratiques agricoles citoyennes, respectueuses de l'environnement, en lien avec les dynamiques territoriales. La plupart d'entre elles accompagnent des porteurs de projet.

(1) www.inpact-occitanie.org/



L'Association Tarnaise pour le Développement de l'Agriculture de Groupe (ATAG) a été créée en 1993 par des agriculteurs afin de promouvoir l'agriculture de groupe et d'accompagner des projets collectifs. Les intervenants de l'ATAG s'appuient sur des compétences en accompagnement de projets, en sociologie, communication et médiation.

www.atag.agriweb81.com



Les Associations départementales pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear) regroupent des paysans et paysannes, le plus souvent membres de la Confédération Paysanne, et d'autres acteurs du monde rural réunis par le souhait de partager leurs expériences et savoir-faire. Elles proposent des conseils, des formations et des accompagnements à l'installation pour des agriculteurs voulant améliorer leurs pratiques, développer la qualité de leurs productions ou diversifier leur activité. En Occitanie, outre une antenne régionale, l'ARDEAR, on compte une ADEAR par département. A leur initiative, plusieurs Espaces-Test Agricoles ont vu le jour en région.

www.agriculturepaysanne.org/ARDEAR-Occitanie



AFOCG

FAVORISER L'AUTONOMIE DE DÉCISION ET LA RESPONSABILISATION DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES FACE À L'AVENIR DE LEUR EXPLOITATION

Les Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) sont nées de la volonté commune d'agriculteurs et de salariés de permettre aux adhérents d'accéder à la maîtrise de leur comptabilité-gestion. Les AFOCG apportent un appui aux agriculteurs et agricultrices dans la gestion de leur exploitation, notamment à travers des formations de base en comptabilité, gestion et fiscalité, des formations thématiques en lien avec les moments clés de l'exploitation, des visites d'exploitations en groupe, etc.

www.interafocg.or



FR CIVAM Occitanie

DES PROJETS AGRICOLES ET CITOYENS POUR DES CAMPAGNES VIVANTES

Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux, constitués en associations, qui travaillent de manière collective pour favoriser la transition agroécologique. Les animateurs du réseau Civam accompagnent ces groupes, selon les principes de l'éducation populaire avec l'objectif de développer des projets, tester de nouvelles pratiques et mettre en œuvre des actions sur la base d'échanges d'expériences, de l'apprentissage entre pairs et de la coopération. En Occitanie, on compte 19 groupes Civam.

www.civam-occitanie.fr



GAB Groupement d'Agriculteurs

Biologiques

POUR ACCOMPAGNER DU PROJET À LA RÉALISATION

Les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) sont des groupements départementaux qui rassemblent les agriculteurs bio en activité et accueillent les personnes ayant un projet d'installation ou de conversion à la bio. Ils les accompagnent dans la définition de leur projet et ce jusqu'à sa réalisation. Ils répondent aux demandes techniques, réglementaires, ou économiques, organisent des formations et des temps d'échanges entre producteurs et consommateurs (portes ouvertes, fermes de démonstration, etc.). Ils font vivre la bio quotidiennement sur leur territoire.

www.produire-bio.fr/contact_region/occitanie



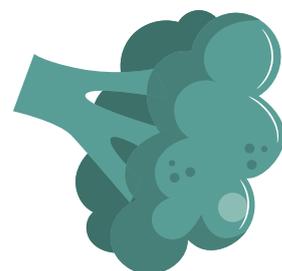
Solidarité Paysans

Occitanie

POUR ACCOMPAGNER ET DÉFENDRE LES FAMILLES, PRÉSERVER L'EMPLOI AGRICOLE

Cette association nationale fédérant des structures départementales et régionales a été créée par des agriculteurs et des agricultrices pour lutter contre l'exclusion en milieu rural : elle défend et accompagne les familles, notamment dans le traitement de situations d'endettement et dans l'accès aux droits sociaux. Elle incite également les exploitant.es à interroger leur modèle de production et à adopter des pratiques agroécologiques plus économes et autonomes, pour favoriser un redressement économique durable des exploitations.

www.solidaritepaysans.org



■ B. FAVORISER L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE

Pour faire face à la pression foncière et au recul des terres consacrées à l'agriculture, des solutions émergent à l'initiative des citoyens et de l'économie sociale et solidaire avec parfois l'appui des collectivités, pour préserver ces terres cultivables, et les mettre à disposition d'agriculteurs.

En effet, l'extension des sols artificialisés s'est faite pour deux-tiers aux dépens d'espaces agricoles.



SCIC Bioo-Rhône

AIDER À L'INSTALLATION EN PROXIMITÉ ET EN BIO

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Bioo-Rhône dans le Gard met à la disposition de nouveaux agriculteurs des terres agricoles. Outre la Commune de Saint-Dionisy et l'Agglomération de Nîmes-Métropole, le sociétariat est constitué d'agriculteurs, de représentants des consommateurs et de particuliers désireux d'investir dans un projet agricole responsable favorisant les circuits courts. 9,5 hectares divisés en lots destinés à des productions différentes sont mis à disposition gratuitement auprès d'agriculteurs s'engageant à produire selon les principes de l'Agriculture Biologique.

Les contacter : lebioorhony@orange.fr



Association Terre de liens

ENSEMBLE, REPRENDRE LA TERRE EN MAIN !

Terre de Liens apporte depuis plus de 15 ans une solution à cet enjeu de l'accès au foncier, en achetant des terres agricoles grâce à de l'épargne citoyenne, pour la mettre à disposition des agriculteurs et des agricultrices. Son action repose sur trois piliers : un réseau associatif qui accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, informe et rassemble le public autour des enjeux fonciers et agricoles ; une foncière, permettant aux citoyens de placer leur épargne dans le projet et ainsi acheter des fermes pour les louer à des paysans engagés ; une fondation habilitée à recevoir des legs et donations de fermes, qui peut également acheter des terres qui risquent de perdre leur usage agricole. En Occitanie, Terre de Liens possède 32 fermes (17 pour Terre de Liens Midi-Pyrénées et 15 pour Terre de Liens Languedoc-Roussillon), représentant environ 1 500 hectares.

En gérant une ferme Terre de liens, la personne s'engage à respecter une charte des bons usages, incluant des pratiques agroécologiques et la possibilité de faire visiter sa ferme pour essayer ses pratiques. Les profils de ces fermiers sont majoritairement des néo-ruraux, et la proportion de femmes y est plus élevée que dans la moyenne nationale.

Terre de Liens Midi-Pyrénées :
www.terredeliens-midi-pyrenees.org

Terre de Liens Languedoc-Roussillon :
www.terredelienslr.fr



FOCUS : EN 2023, LES RÉGIONS RENFORCENT LEUR RÔLE DANS L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS



Dans la Pac 2023-2027, les Régions auront la responsabilité de piloter et de mettre en œuvre les aides en faveur du renouvellement des générations. Elles bénéficient, pour cette mission, d'un budget de **700 M€ de crédits Feader annuels**, soit 55M€ de plus par an par rapport à la programmation précédente, et peuvent mettre en œuvre des actions différenciées⁽¹⁾.

En Occitanie, la Région lance la 1ère foncière agricole de France. Sa mission principale : se porter acquéreur des terrains agricoles pour les louer aux agriculteurs, pendant la durée de portage. En décalant l'accès au foncier, elle leur permet ainsi de prioriser les investissements matériels nécessaires à l'exploitation dès les premières années de l'installation, tout en la sécurisant. La foncière restera propriétaire des terrains pendant une durée de 4 à 9 ans. L'agriculteur sera alors locataire et pourra acquérir son foncier à la fin de cette période. La revente du foncier permettra de financer de nouvelles acquisitions et donc de nouveaux portages.

La Foncière agricole Occitanie réunit l'ARAC (l'Agence Régionale pour l'Aménagement et la Construction), la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Occitanie), la Chambre régionale d'agriculture Occitanie, la Coopération Agricole Occitanie, les caisses régionales du Crédit Agricole Languedoc, Sud

Méditerranée, Nord Midi Pyrénées, Toulouse 31 et Pyrénées Gascogne, les Banques Populaires Occitane et Sud, et la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées.

La Région a également mis en place le Contrat d'Agriculture Durable, visant à accompagner les agriculteurs et exploitants agricoles dans leur transition agroécologique, sur une période de 5 ans. L'accompagnement est réalisé sur mesure par une structure qualifiée et comprend un état des lieux et une analyse globale et systémique de l'exploitation ainsi qu'une trajectoire et un plan d'action sur 5 ans⁽²⁾.

La Région a par ailleurs voté le nouveau Plan Bi'O 2023-2027 avec pour objectifs d'atteindre 25% de surfaces agricoles en agriculture biologique et de doubler la consommation alimentaire bio des ménages à l'horizon 2027, avec un budget de plus de 134 millions d'euros⁽³⁾.

(1) www.terre-net.fr/installation/article/221581/les-regions-se-preparent-a-leur-mission-renforcee-sur-l-installation

(2) www.laregion.fr/L-agriculture-durable-s-affirme-en-Occitanie

(3) www.laregion.fr/Plan-Bi-O-2023-2027

Plus d'informations : www.laregion.fr/Agriculteurs-la-Region-vous-facilite-l-acces-au-foncier



OUTILS : LE GUIDE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE AGRICOLE, TERRE DE LIENS (2021)

Terre de Liens, mouvement citoyen d'utilité publique né en 2003, s'est donné pour mission de développer des solutions « permettant à tout un chacun de s'engager dans la préservation du foncier agricole, pour permettre l'installation d'activités agroécologiques ».

L'association édite un Guide de la propriété foncière agricole conçu pour aider à la réflexion et ouvrir le champ des possibles pour les propriétaires de fonciers et pour les porteurs de projets.



En savoir plus :

www.terredeliens.org/documents/657/TDL_Guide_propriete_fonciere.pdf

■ C. FAVORISER L'EXPÉRIMENTATION AGRICOLE

L'économie sociale et solidaire a vocation à favoriser l'innovation sous toutes ses formes, et en particulier l'expérimentation.

Dans le domaine agricole, des solutions se sont mises en place pour tester son activité, une des conditions de la réussite des projets.

LES ESPACES TESTS AGRICOLES

L'un des moyens de tester son activité en agriculture est de passer par un espace test agricole (ETA). Ces espaces sont portés par des structures ayant le plus souvent un statut ESS. Ils permettent à des porteurs de projet, pour la plupart non issus du monde agricole ou rural, d'expérimenter leur future installation dans un contexte sécurisant, avec la plupart du temps un hébergement juridique et un accompagnement à la création.

Ces espaces test agricoles assurent la mise à disposition :

- D'un cadre légal d'exercice du test d'activité assurant l'autonomie de la personne (fonction « couveuse »).
- De moyens de production : foncier, matériels, bâtiments (fonction « pépinière »).
- D'un dispositif d'accompagnement et de suivi (fonction « accompagnement »).

L'entrée en ETA se matérialise par la signature d'un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) qui permet au porteur de projet de développer son activité en gardant son statut initial (salarié, demandeur d'emploi indemnisé) qui peut durer jusqu'à 3 ans maximum. En Occitanie, on compte 8 Espaces-Test Agricoles, membres du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA), qui favorisent l'installation de personnes non issues du monde agricole, facilitent la transmission des fermes et le renouvellement des générations en agriculture. Chaque ETA a un fonctionnement qui lui est propre.

www.reneta.fr/



Essor Maraîcher

FAVORISER LE DÉMARRAGE
D'ACTIVITÉS DE MARAICHAGE
SOUS SIGNES DE QUALITÉ

Impulsé en 2012 par la Communauté de communes Tarn & Dadou, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Tarn, l'ADEART et Inéopole Formation, l'association l'Essor maraîcher de Tarn & Dadou a pour vocation de permettre aux porteurs d'un projet en maraîchage bio de développer leur expérience et de tester leur projet d'installation sur une durée de 1 à 3 ans, en limitant la prise de risque financier.

www.reneta.fr/Essor-Maraicher



Coopérative d'activité

Terracoopa

CULTIVER ENSEMBLE

La CAE Terracoopa fait figure de pionnier en France. Il s'agit de la première coopérative d'activités et d'emploi dédiée aux paysans et paysannes, aux paysagistes, aux métiers de l'environnement, aux consultants et formateurs en agriculture et environnement.

Créée en 2011 grâce au concours de l'ADEAR Languedoc-Roussillon, la CAE Crealead et l'agglomération de Montpellier, elle soutient les installations et la création d'activité par une dynamique collective, un hébergement juridique et la mutualisation des moyens de production.

www.terracoop.net



La SCIC Le Labo du

100^{ème} Singe

TIERS-LIEU AGROÉCOLOGIQUE
POUR DES MÉTIERS AU SERVICE
DES TRANSITIONS SOCIÉTALES

Le Labo du 100e Singe est un tiers-Lieu, mi-ferme mi-bureau, allié à un incubateur agricole qui accueille et expérimente de nouvelles formes de travail : coopératives, collaboratives, avec du sens et de l'impact sur les grands enjeux de société. Cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) accompagne et conseille les collectivités locales qui souhaitent créer des lieux outils de développement de territoire, en territoire périurbain tels que des nouveaux tiers-lieux, lieux-tests agricoles, régies agricoles, etc. Elle accompagne également les communes à identifier du foncier mobilisable, créer des réserves foncières, définir les modalités techniques de soutien à l'installation (équipement, habitat) et mettre en place une relation équilibrée au service du territoire avec le futur agriculteur.

Ce lieu hybride accueille également un espace test agricole destiné aux personnes en reconversion professionnelle, portant un projet agroécologique et qui souhaitent que le sens et l'énergie de leur activité professionnelle soient mis au service de grands enjeux de société, notamment sociaux et écologiques.

L'espace-test agricole du 100e Singe est un dispositif d'incubation destiné à sécuriser les premières années d'installation des futurs agriculteurs (principalement des personnes en reconversion professionnelle non-issus du milieu agricole) afin de limiter les prises de risques et démultiplier les installations agricoles agroécologiques viables.

www.le100esinge.com

■ D. FINANCER SON PROJET AGRICOLE DURABLE EN ESS

Outre les aides financières « classiques » dévolues aux projets agricoles, les solutions de financement de l'ESS peuvent apporter un soutien aux projets, en particulier lorsque leur modèle économique repose sur des financements hybrides ou un modèle de gouvernance innovant.

Voici quelques exemples inspirants pour illustrer la variété des soutiens offerts par l'écosystème de financement de l'Economie sociale et solidaire. A noter que la plupart de ces structures, en collectant l'épargne solidaire, impliquent les citoyens des territoires concernés.

1. LES FINANCEMENTS EN PRÊTS ET FONDS PROPRES

Les Banques coopératives de l'ESS, premiers financeurs des projets agricoles

Le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque populaire et la Caisse d'Épargne, le Crédit Coopératif sont, de par leur statut mutualiste, des banques de l'économie sociale et solidaire. Souvent organisées en caisses régionales, elles irriguent de leurs financements les projets agricoles de leurs territoires.



Les CIGALES

DES CLUBS D'INVESTISSEURS POUR UNE GESTION ALTERNATIVE ET LOCALE DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Lancé dans les années 1980, le mouvement des CIGALES s'est construit sur le constat qu'il est possible à de simples citoyens d'accompagner celles et ceux qui se lancent dans la grande aventure de la création ou du développement d'entreprise. Il prend la forme d'un apport financier en capital, d'un soutien humain et de conseils adaptés. Un regard extérieur permet à l'entreprise de passer plus sereinement ses premières années d'existence. Les Cigales sont organisées par associations régionales et sont fédérées au niveau national par une charte.

www.cigales.asso.fr



Initiatives pour une Economie Solidaire

LE CIRCUIT COURT DU FINANCEMENT SOLIDAIRE EN OCCITANIE

Coopérative régionale de financement solidaire, IÉS a pour objet de créer de l'emploi, en finançant la création ou le développement d'entreprises produisant des biens ou des services utiles, dans le respect de l'environnement. Pour ce faire, IÉS va investir financièrement dans les structures en fonds propres et quasi-fonds propres pour une durée de 5 à 7 ans en fonction de l'outil mobilisé (avec différé possible) : prise de participation minoritaire au capital, compte courant d'associé, titres participatifs et titres associatifs, autres outils de fonds propres ou quasi-fonds propres, etc. Elle a ainsi financé de nombreuses structures de production, distribution agricoles et alimentaires.

www.ies.coop



Réseau France Active

LE MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS ENGAGÉS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE

Pionnier de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis près de 30 ans. De l'émergence au développement, France Active donne aux entrepreneurs les moyens de s'engager sur leur territoire. Elle les accompagne dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et sociaux.

www.franceactive-occitanie.org



La NEF

UNE COOPÉRATIVE BANCAIRE ÉTHIQUE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET DURABLE

La Nef est une coopérative financière qui offre des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle via des prêts d'investissements (immobilier et/ou foncier professionnel ; équipement matériel ou immatériel, neuf et occasion ; aménagements ou travaux), des micro-crédits professionnels, etc.

www.lanef.com



2. LES FINANCEMENTS DES FONDATIONS

Les fondations, acteurs majeurs de l'ESS, sont des structures privées à but non lucratif créées par un ou plusieurs donateurs, pour accomplir une œuvre d'intérêt général. Elles jouent un rôle important dans le financement des projets de l'ESS, et plusieurs se sont spécialisées dans le secteur de l'agriculture durable. Attention ! elles financent en règle générale des projets sous statut associatif.



La Fondation Avril

Créée par le monde agricole, la Fondation Avril accompagne la transition de l'agriculture vers des modèles créateurs de valeur économique, sociale et environnementale durables, véritables liens entre agriculteurs et citoyens pour répondre au développement solidaire des territoires. Elle a lancé depuis 2019 un appel à projets « Territoires à agricultures positives ».

www.fondationavril.org



Fondation Daniel et Nina Carasso

Créée en 2010, la Fondation Daniel et Nina Carasso est une fondation familiale, sous l'égide de la Fondation de France. Elle est majoritairement tournée vers l'alimentation durable, pour un accès universel à une alimentation saine, respectueuse des personnes et des écosystèmes et soutient des projets en France et en Espagne. Elle propose un appel à projets annuels pour l'alimentation Durable.

www.fondationcarasso.org



La Fondation de France

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit et accompagne des donateurs, des fondateurs, des bénévoles et des acteurs de terrain. Engagée dans tous les domaines de l'intérêt général, elle a développé des actions spécifiques pour promouvoir les transitions alimentaires et agroécologiques.

www.fondationdefrance.org



La Fondation RTE

La Fondation RTE soutient des initiatives innovantes, en faveur du développement économique et social des territoires ruraux, portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. L'appel à projets fonctionne « au fil de l'eau », et est orienté vers les projets implantés en zone rurale fragile.

www.fondation-rte.org

3. LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le financement participatif, connu aussi sous le nom de « crowdfunding »,

est un mode de financement qui fait appel au public : il est constitué de contributions de particuliers ou personnes morales. La collecte de fonds se fait par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. Certaines de ces plateformes sont entièrement dédiées aux projets agricoles engagés. Elles proposent trois types d'intervention : le don (avec ou sans contrepartie), le prêt (avec ou sans intérêts) et la prise de participation au capital de l'entreprise.



Miimosa

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DÉDIÉ À LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Depuis 2015, la plateforme propose aux citoyens et aux entreprises de financer des projets d'agriculture et d'alimentation durables sur le modèle du don avec contrepartie ou du prêt rémunéré.

www.miimosa.com



Bluebees

FINANCEMENT SOLIDAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BlueBees est une plateforme de finance participatif destinée à promouvoir et faciliter la réalisation de projets qui œuvrent pour une agriculture et une alimentation durable, c'est à dire biologique, viable économiquement, source d'emplois et de liens sociaux sur les territoires, en particulier les plus fragiles. Elle soutient exclusivement des projets de transition écologique : agroécologie, commerces et restauration éco-responsables, artisanat engagé etc., sous la forme de dons ou de prêts.

www.bluebees.fr/fr

J'AGIS POUR DEMAIN : LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DE A À Z !

Le programme #JagisPourDemain est un programme destiné à aider les structures de l'ESS à utiliser l'outil du financement participatif. Porté par France Active Midi-Pyrénées Active, cet accompagnement se décline en deux volets distincts. Le premier est composé d'une formation en ligne et en autonomie accessible à tout porteur de projet sur inscription. Le deuxième propose un accompagnement individuel de la structure par des experts de la stratégie de financement et de la communication. Cet accompagnement se fait sur candidature et le territoire retenu est celui de Toulouse Métropole.

En savoir plus :

www.jagispourdemain.fr/#Programme

FOCUS

Les aides des Conseils départementaux pour le développement des projets alimentaires et agricoles

En 2015, la loi NOTRe vient bouleverser les compétences des Régions et des Départements.

Les Régions deviennent les autorités compétentes pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou de l'extension de l'activité économique : ce sont elles qui définissent les grands axes et la politique commune en matière de développement économique sur leur territoire.

Les Départements restent cependant compétents en matière de solidarité territoriale et peuvent soutenir les filières agricoles et forestières, en complément de la Région. Certains départements d'Occitanie implémentent ainsi des politiques innovantes de développement et de soutien vers des filières agricoles durables.

Service de conseil et d'accompagnement sur mesure et plan d'action circuits-courts en Haute-Garonne

Parmi ceux-ci, le département de la Haute-Garonne (CD 31), qui dispose d'un accompagnement des agriculteurs et des agricultrices uniques en France, mené sur le terrain par un réseau de 27 conseillers et conseillères agro-environnementaux experts dans différents domaines.

Cette organisation permet de faire remonter les problématiques du terrain et d'adapter ainsi au mieux la politique agroécologique aux réalités du territoire, avec des partenariats techniques et financiers parmi lesquels figurent de nombreux réseaux et structures de l'ESS (ADEAR, Terres de Liens, VRAC, Solidarité Paysanne, etc.).

Le CD31 a également développé un Plan d'Action Circuits Courts se déclinant en 3 axes et 7 engagements conçus pour fédérer les acteurs des

territoires autour des objectifs suivants :

- Produire local, en facilitant l'installation des producteurs en circuits courts
- Organiser les filières locales, à l'aide d'équipements structurants pour les territoires
- Consommer local, en permettant aux citoyens de s'investir collectivement pour penser l'alimentation de demain

La Haute-Garonne porte aussi une politique en faveur des jardins collectifs et citoyens, dans une démarche de démocratie participative, pour encourager ces derniers à devenir acteurs de leur alimentation et à accompagner le déploiement et la mise en œuvre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Dans l'Hérault, le Conseil Départemental à la manœuvre pour structurer la transformation solidaire d'invendus ⁽¹⁾

L'un des axes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté signée en 2019 par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Hérault concernait l'alimentation solidaire. Dans ce cadre, une étude-action a été engagée en novembre 2019 sur « la faisabilité du retraitement alimentaire, par les acteurs de l'économie sociale et solidaire en vue d'une redistribution aux usagers des épiceries sociales et solidaires et des associations ».

Le diagnostic était le suivant : de nombreuses structures d'aides alimentaires maillent le territoire

mais sont confrontées à une hausse de la demande et à de nombreuses contraintes de fonctionnement alors qu'un important gisement d'invendus de qualité existe sur le territoire et certains acteurs de la transformation étaient intéressés au sujet du retraitement de ces invendus.

Face à ces constats, trois pistes d'actions ont émergé des discussions avec les parties prenantes :

1. Le soutien de projets associatifs existants dans le cœur d'Hérault.

2. L'utilisation saisonnière des structures et matériels existants dans les unités de production des cantines scolaires.
3. Le développement d'une conserverie localisée au M.I.N. de Montpellier pour retraiter des volumes massifiés d'invendus de fruits et de légumes issus des producteurs locaux.

Le projet « Transformation Solidaire » était né, mobilisant le Conseil Départemental et 4 partenaires principaux : Agriviva, Label d'Occitanie, la Banque Alimentaire 34 et le M.I.N. de Montpellier.

Fin 2021, ce sont 10 000 bocaux de 4 typologies de produits (soupes, confitures, purée et compotes) qui ont été distribués par la Banque Alimentaire 34 à son réseau de 22 épiceries sociales et solidaires. Au global, près de 1700 bénéficiaires (soit environ 800 à 1000 familles) ont pu consommer ces produits locaux et de qualité.

L'action a été renouvelée à l'été 2022 avec d'autres productions de saison.

Aujourd'hui, forts de cette expérience, les partenaires accompagnent les plus petites structures pour développer cette activité de conserverie solidaire d'invendus sur l'ensemble du territoire. L'enjeu restant de créer un réseau de petits ateliers pour lutter contre le gaspillage alimentaire au profit des bénéficiaires pour une alimentation de qualité. Les impacts de ce genre de projet étant multiples :

- La promotion d'une alimentation de qualité et locale pour les personnes en grande précarité
- Le soutien à l'emploi et notamment en insertion
- Le soutien aux producteurs agricoles locaux
- La réduction du gaspillage alimentaire
- L'action commune entre partenaires institutionnels

Prise de participation du Conseil Départemental du Gard au sein de projets structurants ⁽²⁾

L'espace Diderot, tiers lieu des solidarités piloté par le Département du Gard, développe actuellement son service de restauration au travers du projet MAMA Miam porté par la coopérative Mine de talents. MAMA Miam répond pleinement aux enjeux du projet Diderot en permettant d'offrir un service de restauration expérimental, innovant et intégrant l'insertion et la participation des publics au cœur de son identité.

Au-delà du seul service de restauration le projet MAMA Miam propose à des personnes de se former et de se faire accompagner dans la création de leur activité économique dans le domaine culinaire.

Aujourd'hui, le projet est porté par Mine de talents et très fortement soutenu par le Conseil départemental (finance et ingénierie), ainsi que par l'Etat et la Région. Il s'agit d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire, une coopérative d'activité et d'emploi, créée en 2005, dont l'expertise est reconnue notamment en matière d'accompagnement entrepreneurial spécifique de publics diversifiés, d'ingénierie de projet et de création de dispositifs d'innovation économique et sociale.

Conformément au schéma des solidarités, le Conseil Départemental a vocation à encourager

la constitution de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) d'insertion en favorisant la prise de participation du Conseil départemental. L'évolution du projet MAMA Miam en SCIC est à l'étude depuis sa mise en œuvre sur le site de l'espace Diderot et entrerait ainsi pleinement dans le cadre de cet axe de travail.

L'Union Régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Occitanie, qui suit le projet MAMA Miam depuis sa genèse, et compte tenu des axes politiques du Conseil départemental a orienté les porteurs de projets vers le dispositif expérimental Alter'Incub "Collectivités" pour accompagner sa structuration en coopérative.

Il s'agit d'un parcours d'incubation de projets collectifs qui est décliné pour la première fois pour les projets co-produits avec une collectivité. Il mêle accompagnement individuel, collectif et expertises externes afin de structurer le projet dans sa dimension collective et coopérative.

(1) www.youtube.com/watch?v=EkUdQXwSWH8

(2) www.gard.fr/le-conseil-departemental-du-gard/le-schema-des-solidarites-sociales/

PORTRAIT TERRACOOPA

Diane Pellequer, référente activité :

« L'hébergement en CAE agricole confère un statut particulier et une grande sécurité »

Terracoopa est une coopérative d'activité et d'emploi située dans l'Hérault. Structure hybride, elle permet à des porteurs de projets agricoles de venir mettre à l'épreuve leurs projets grâce à un espace-test agricole. Elle fait aussi partie des fondateurs du réseau national RENETA, qui regroupe les espaces-test agricoles.

Quelles sont les activités de Terracoopa ?

Terracoopa a été créée en 2011 suite à la rencontre entre l'ADEAR Languedoc-Roussillon et la CAE généraliste Crealead. L'idée de transposer le modèle de la CAE au secteur agricole est apparue comme une évidence pour permettre aux porteurs de projets de venir tester concrètement leur projet agricole par l'expérience, le premier enjeu pour ces porteurs de projet étant l'accès au foncier et le second l'important besoin en investissement pour démarrer l'activité. Via un espace test agricole (ETA), la CAE met à disposition des terres et permet la mutualisation entre les porteurs et porteuses de projet du matériel et de certains services comme la comptabilité, ce qui est un atout considérable. La CAE les héberge juridiquement au travers d'un contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) d'une durée pouvant aller de 12 à 36 mois ce qui leur confère un statut très particulier et une grande sécurité.

Très rapidement, les activités de Terracoopa se sont diversifiées sur d'autres métiers et notre CAE comprend maintenant des métiers du paysage (avec des jardiniers, des paysagistes et des élagueurs), des activités de transformation végétale et des consultants en environnement. Cette diversification d'activité apporte une certaine richesse et a permis de trouver un modèle économique pérenne, qu'il aurait été plus difficile de trouver sur un ETA seul. A la fin de leur contrat CAPE, les porteurs de projet quittent la coopérative pour s'installer ailleurs ou deviennent entrepreneurs salariés, puis associés au bout de 3 ans. La coopérative compte aujourd'hui 65 entrepreneurs dont 30 associés.

Pour aller plus loin :

www.terracoopa.net/ <https://reneta.fr/IMG/pdf/fiche-cae-pdf>

www.reseaurural.fr/sites/default/files/projets/fichiers/2019-05/2018_rrn_rapport_CAe_mcdr_deapna.pdf

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de CAE agricole alors que ce modèle semble répondre à de nombreux enjeux actuels ?

Le modèle hybride qu'est la CAE agricole et le statut particulier des agriculteurs qui nous rejoignent est assez complexe et les contrats CAPE ne sont pas vraiment adaptés à un milieu agricole très normé. Aucune case ne correspond à ce que nous faisons ! Nous sommes bien considérés comme une entreprise de production agricole, mais le statut social des porteurs de projet est plus compliqué car le statut d'entrepreneur-salarié n'a rien à voir avec le statut d'exploitant agricole (agriculteur à titre principal). Par exemple, l'entrepreneur salarié ne peut pas bénéficier de la dotation jeune agriculteur. C'est la CAE qui doit déposer des demandes d'aides collectives et de nombreuses aides agricoles nous sont refusées parce que la date de création prise en compte est celle de Terracoopa ! La CAE agricole attirerait beaucoup plus si nos entrepreneurs avaient accès à l'ensemble des aides nationales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Autre point qui fait que notre modèle a du mal à attirer : nous faisons de l'agriculture en collectif, ce qui peut être difficile à gérer. Cela implique beaucoup de réunions de coordination, de temps de régulation du groupe et de règlement des conflits évidemment...

Mais il y a tout de même certains avantages ! En étant dans la CAE, les entrepreneurs se versent un salaire, sont couverts en cas d'accident du travail et auront des indemnités (ce qui n'est pas le cas en tant que chef d'entreprise) : eux qui voudront arrêter l'agriculture pourront avoir des droits au chômage. On peut ainsi plus facilement tester l'agriculture pendant quelques années et se reconvertir après. Enfin, ce que nous proposons à Terracoopa, c'est une agriculture à haute valeur sociale : les entrepreneurs salariés cotisent beaucoup plus que les chefs d'exploitation pour leur retraite.



Malgré cette difficulté statutaire et d'accès aux aides, Terracoopa semble tout de même répondre à un besoin existant et parler à de nombreux porteurs de projet. Quelles sont vos perspectives aujourd'hui ?

Nous avons des pistes pour trouver du foncier supplémentaire. Notre idée est que ce soit à la coopérative de se déplacer car, quand les entrepreneurs ont trouvé leurs circuits commerciaux, il est difficile pour eux de recommencer ailleurs ou de trouver du terrain autour de Montpellier. Nous ne sommes actuellement que deux salariés pour suivre les entrepreneurs et sommes souvent sollicités par les collectivités ou des porteurs de projet pour créer de nouveaux espaces tests agricoles, mais nous devons décliner car notre objectif n'est pas de grossir. Nous souhaitons rester une coopérative à taille humaine. Nous préférons accompagner d'autres collectifs à se créer pour essaimer au sein de RENETA, le réseau national des espaces-tests agricoles.

L'enjeu de la relocalisation de la production agricole est de taille et tout le monde en a conscience. Les collectivités cherchent à libérer de l'espace pour l'agriculture et les projets collectifs comme le nôtre sont une solution innovante et dans l'air du temps, la CAE agricole répondant également à la problématique de la transmission des fermes. Comme les exploitants ne se paient pas beaucoup, ils capitalisent et ne font véritablement de la valorisation que sur la revente de leurs fermes. Ainsi, au fur et à mesure des générations, on peut se retrouver avec des fermes invendables car elles nécessitent trop d'investissement de départ et les nouveaux acquéreurs vont devoir rembourser le capital pendant de longues années. Les questions qui se posent sont donc les suivantes : pourquoi le capital et la propriété foncière devraient-elles être individuels ? Est-on réellement obligé d'investir autant ? Pourquoi ne pourrait-on pas être agriculteur comme on est salarié ? Autant de questions auxquelles le modèle de la CAE agricole peut apporter des réponses.



II. APPUYER LA TRANSITION SUR LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DEUX ENJEUX SOCIÉTAUX

- ▶ **GARANTIR UN REVENU DÉCENT ET UN AVENIR À CEUX QUI EXPLOITENT LA TERRE.**
- ▶ **RENDRE LES MOYENS DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION PLUS DURABLES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.**

Avec un peu plus de 61 200 exploitations agricoles (2017), l'Occitanie est la 1^{ère} région agricole française (17 % du total des exploitations du pays). Elle représente 165.000 emplois pour un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros, les Industries Agroalimentaires (IAA) représentant quant à elles près de 9 000 entreprises et 24 % des effectifs industriels de la région.

Toutefois, la productivité des exploitations s'avère globalement plus faible en Occitanie que la moyenne métropolitaine (2018), ce qui peut notamment expliquer la relative faiblesse du revenu agricole dans notre région : 17 253 € par Unité de Travail Agricole Non Salarié (UTANS) contre 25 580 € pour la France métropolitaine (2018). Historiquement, le revenu agricole moyen en Occitanie a toujours été inférieur à la moyenne nationale et notre région enregistre régulièrement le niveau le plus bas de France, avec cependant de fortes disparités selon les filières et les territoires. Sujette à des épisodes climatiques extrêmes, la région connaît régulièrement des années difficiles. En outre, elle est très marquée par les contraintes économiques liées aux zones à handicap naturel ou défavorisées :

85 % du territoire régional est en zones défavorisées (dont la moitié environ en zones de montagne), et concerne 72 % des exploitations agricoles et 86 % de la Superficie agricole utilisée (SAU).

D'une manière générale, la fragilité de la situation économique et financière des exploitations agricoles constitue un élément de contexte majeur. Cette fragilité économique des exploitations s'explique elle-même par plusieurs facteurs : une forte volatilité des prix des produits agricoles, une très forte concentration des distributeurs, et une faible organisation des agriculteurs autour de structures communes de production et de commercialisation.

Pour tenter de remédier à cette situation, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi Egalim (novembre 2018), prévoit notamment de réformer les relations économiques entre les acteurs des filières agroalimentaires : rénovation de la contractualisation, incitation au regroupement des producteurs, encadrement des pratiques commerciales déloyales, etc.

Développer une réponse locale, respectueuse des hommes et de l'environnement

L'Économie sociale et solidaire est à l'origine de multiples initiatives innovantes pour développer l'offre de produits relevant de filières de qualité, en circuits courts, qui permettent une meilleure valorisation économique des produits. Elle promeut depuis longtemps des modèles coopératifs, de mutualisation de moyens, qui défendent les intérêts

de leurs producteurs et le développement équilibré des filières. Certains parmi ses acteurs vont plus loin, en développant des initiatives qui combinent agriculture durable et locale et emploi solidaire.

■ A. S'ASSOCIER EN COOPÉRATIVE, UN MODÈLE PERFORMANT ET DURABLE

Les coopératives constituent un cadre sécurisé pour garantir le revenu des producteurs et pour promouvoir le développement des démarches de qualité et les pratiques agroécologiques. Elles mettent en œuvre un appui technique et technico-économique auprès de leurs adhérents et peuvent ainsi les accompagner au plus près dans le changement de leurs pratiques. Elles reposent sur un collectif d'agriculteurs, ce qui facilite l'identification des bonnes pratiques et leur essaimage.

En Occitanie, région qui a vu naître, en 1905 la 1^{ère} cave coopérative viticole de France à Maraussan (Hérault), 160 000 agriculteurs sont membres d'au moins une coopérative (9 agriculteurs sur 10). Notre région compte 350 Sociétés Coopératives Agricoles (SCA), Unions de Coopératives Agricoles

(UCA) et Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), employant environ 13 000 salariés, auxquelles il faut encore ajouter 1 600 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). La Coopération agricole est ainsi le 1^{er} acteur agricole et agroalimentaire régional.

Un grand nombre de coopératives sont engagées dans des démarches de qualité et/ou agroécologiques, dont l'Agriculture Biologique (AB) : 45 % des coopératives d'Occitanie sont certifiées Bio ; 100 % des coopératives viticoles d'Occitanie devraient être engagées dans la certification environnementale ou l'AB d'ici à 2025 ; 21 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sont portés par des coopératives dans notre région (sur 136).





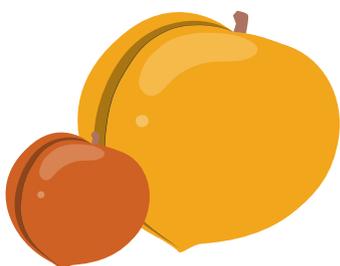
Agribio Union

UNE COOPÉRATIVE 100 % BIO ENGAGÉE AU SEIN DES FILIÈRES BIOLOGIQUES

Agribio Union Tarn abrite six coopératives regroupant 1 000 agriculteurs biologiques du Sud-Ouest de la France, pour 40 000 hectares suivis sur 16 départements. Elle collecte aujourd'hui près de 15 % de la production française sur une quarantaine de produits : céréales, oléagineux, protéagineux et légumes secs (soit 60 000 tonnes). Elle contribue à l'essor de l'Agriculture Biologique (AB) grâce à un modèle fondé sur une expertise agronomique spécialisée, une mutualisation de la logistique et des outils de stockage adaptés aux exigences des productions.

Agribio Union Tarn met également en œuvre une politique de contractualisation durable reposant sur l'anticipation des besoins, l'engagement réciproque sur les volumes contractualisés avant récolte et la fixation des prix adaptée au cycle de production

www.agribio.fr/accueil



Fermes de Figeac

CONTRIBUER DANS LA DURÉE, AVEC NOS TERRITOIRES, À LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PLURIELLE, GESTIONNAIRE DU VIVANT, À HAUTE VALEUR AJOUTÉE, INNOVANTE ET OUVERTE AUX AUTRES, AU SERVICE DE TOUS.

Fermes de Figeac est une coopérative agricole située dans le nord du département du Lot, sur un territoire de vie où l'élevage bovin domine. Les 650 éleveurs adhérents représentent 9 % de la population active du territoire. La coopérative recouvre 43 000 ha de surfaces agricoles et 38 000 ha de prairie. Elle emploie 190 salariés dans trois grands domaines d'activité : l'élevage, la distribution, via 5 magasins de producteurs en circuits courts, la production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, bois et méthanisation) pour mettre ces énergies au service des agriculteurs, leur garantir un revenu régulier et rendre leurs exploitations plus attractives pour de futurs repreneurs.

« Fermes de Figeac est membre fondateur du PTCE Figeacteurs. Cette association créée en 2015 rassemble sur le territoire du Grand Figeac, des entrepreneurs de l'économie classique et de l'économie sociale et solidaire, des représentants des collectivités locales, de l'enseignement supérieur et des particuliers, qui coopèrent pour susciter l'émergence de projets économiques de développement local durable et favoriser l'attractivité du territoire ».

www.fermesdefigeac.coop



Uni-Vert Gard

UNE COOPÉRATIVE POUR UNE PRODUCTION BIO, ÉQUITABLE, LOCALE ET DE SAISON

Uni-Vert Gard a été créée en 1991 à l'initiative de deux producteurs gardois pionniers de l'AB. Elle réunit aujourd'hui 25 adhérents, représente une superficie de 150 hectares (dont 35 ha de serres), soit 900 tonnes de fruits et légumes et 7 000 000 de pieds de salades par an. Uni-Vert est ainsi devenue un partenaire majeur des professionnels de la Bio : grossistes, magasins spécialisés, collectivités. Elle repose également sur une logique de commerce équitable avec ses adhérents, cherchant, entre autres, à améliorer et/ou stabiliser les prix aux producteurs, à assurer une couverture des coûts de production, à favoriser les accords commerciaux et à préfinancer des récoltes. Elle a développé la vente directe, à la coopérative, et la vente en ligne, en Click & Collect.

Uni-Vert est certifiée AB et Fair for Life (commerce équitable).

www.uni-vert-vente-directe.com



Les Vignerons du Pays d'Ensérune

MUTUALISER LES SAVOIR-FAIRE POUR VALORISER UNE PRODUCTION DE QUALITÉ ET PRÉSERVER LE TERRITOIRE

Les Vignerons du Pays d'Ensérune (Hérault) est une coopérative née en 1995 de la fusion de 7 caves coopératives, dont celle de Maraussan, la plus ancienne coopérative viticole de France (1901). Sur le fronton de la cave, aujourd'hui classée Monument historique, les coopérateurs ont exprimé leur idéal de solidarité en faisant figurer cette devise, inspirée de celle des Mousquetaires : « Tous pour chacun, chacun pour tous ». En 2001, Les Vignerons du Pays d'Ensérune, en association avec d'autres caves du Grand Sud, des Corbières, du Minervois et des Côtes du Rhône, ont adhéré à l'UCA Les Vignobles Foncalieu, afin de mieux valoriser encore leur patrimoine viticole. En 2009, ils se lancent dans la culture et la vinification de vins issus de raisins de l'AB et, dans ce cadre, accompagnent leurs adhérents souhaitant se convertir à l'AB et développent une nouvelle gamme de vins Bio. En 2013, ils s'associent à l'Agence de l'Eau pour réaliser un diagnostic des pratiques culturales sur les exploitations de leurs membres et leur impact sur la biodiversité. Un important travail de sensibilisation des viticulteurs s'en est suivi, de manière à préserver la ressource et la qualité des eaux de surface et souterraines. En 2020, les Vignerons du Pays d'Ensérune ont atteint 96 exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE), soit plus de 1 300 hectares et 1/3 de la production.

www.vignerons-enserune.fr

FOCUS : LA COOPÉRATION AGRICOLE : ÊTRE DES BÂTISSEURS SOLIDAIRES D'UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE TERRITOIRES VIVANTS



La Coopération Agricole a vocation à représenter et défendre les intérêts de ses adhérents, coopératives agricoles et agroalimentaires, et de leurs filiales, auprès des tiers et des pouvoirs publics régionaux. Elle assure également la promotion du modèle coopératif auprès des agriculteurs et de la société civile et contribue

à la structuration et à l'animation des filières. Enfin, elle conseille les coopératives agricoles et agro-alimentaires sur divers sujets (formation, juridique, qualité, développement durable, RSE).

www.lacooperationagricole-occitanie.fr

■ B. MUTUALISER LES OUTILS DE TRANSFORMATION

La création de valeur passe par la transformation des produits, permettant d'améliorer à la fois l'efficacité économique et l'autonomie des exploitations. La mutualisation de outils permet quant à elle de garantir aux exploitants de meilleurs revenus. En se regroupant, les producteurs sont plus forts face aux exigences des distributeurs, et plus réactifs face aux évolutions sociétales portées par les consommateurs.



**La CUMA
l'Atelier (Tarn)**

MUTUALISER LES
INVESTISSEMENTS ET LES
COMPÉTENCES

Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) fonctionnent sur la base de la mutualisation de moyens : les agriculteurs investissent ensemble dans les équipements matériels, les bâtiments et, le cas échéant, le personnel, mais chacun d'entre eux conserve la maîtrise de la transformation et de la commercialisation de ses produits.

La CUMA L'Atelier (Tarn) a vu le jour en 2013 à l'initiative d'une vingtaine d'éleveurs qui se sont regroupés pour créer un atelier de découpe et de transformation de viandes. Cet outil leur permet de développer une activité de vente directe et une gamme de produits élaborés. La CUMA compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents et transforme plus de 120 tonnes de viande par an.

www.tarn.cuma.fr



**La SCIC Terra Alter
Gers et Tarn**

RÉÉQUILIBRER LES RAPPORTS
DE FORCE ENTRE PRODUCTEURS,
DISTRIBUTEURS ET CONSOMMATEURS

Terra Alter est une association nationale dédiée à la création de légumeries locales sous forme coopérative. Sur les 3 entités existantes à l'heure actuelle, 2 sont implantées en Occitanie (la 3ème est installée dans le Haut-Rhin).

Terra Alter Gascogne (Gers) est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), qui fait office de pilote au sein de l'association. Plateforme de collecte, de transformation et de distribution de fruits et légumes Bio destinés à la restauration collective ou commerciale, aux magasins spécialisés et à la grande distribution, elle s'appuie sur un réseau de 50 producteurs et emploie 17 salariés.

Terra Alter Pays d'Oc (Tarn) est une SCOP agréée Entreprise d'Insertion et compte 10 salariés. Elle couvre l'Est de l'Occitanie.

www.terraalter.org

FOCUS : LES CUMA : COOPÉRATIVES D'UTILISATION COLLECTIVE DU MATÉRIEL AGRICOLE



Il existe en France métropolitaine 11 740 Cuma qui regroupent 202 000 adhérents. Ces Cuma mutualisent 254 000 matériels, pour un chiffre d'affaires de 624 millions d'euros. Elles emploient 4 700 salariés. (Sources : Les Chiffres clés 2019, fédération nationale des Cuma).

www.occitanie.cuma.fr/content/federation-regionale-des-cuma-occitanie

■ C. CONSTITUER DES FILIÈRES DE PRODUCTION DURABLES

La structuration de filières courtes de proximité, assurant une intégration de tout ou partie des maillons de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la commercialisation, en passant par la transformation et la distribution, représente un autre levier à même de permettre aux agriculteurs de consolider et de diversifier leurs productions et leurs débouchés. Les formes juridiques de l'ESS s'avèrent particulièrement adaptées à ce modèle de développement.

En fonction du degré d'intégration, le choix se porte soit sur la forme associative, soit sur la forme coopérative, notamment sur celle de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Fondée sur le principe du multi-sociétariat, cette dernière a justement pour objet de rassembler l'ensemble des parties prenantes du territoire autour d'un même projet, bénéficiaires, clients, fournisseurs, producteurs, collectivités, etc.



La Farine du Méjean

REDONNER DES AILES AUX MOULINS ET AUX AGRICULTEURS

L'association la Farine du Méjean (Lozère) a été constituée en 2012 par des habitants du territoire du Causse Méjean en vue de réhabiliter un moulin à vent datant du XVIII^e-ème siècle, le moulin de La Borie, et de créer une filière de meunerie locale. Dès 2013, des essais de cultures et de panification ont été menés. En parallèle, la commune de Hures la Parade a porté les travaux de restauration du moulin, redevenu fonctionnel en 2017, avec l'arrivée d'un meunier. Afin de rassembler au mieux les agriculteurs du territoire, le choix a été fait de développer à la fois une gamme Bio et une gamme conventionnelle. Dès le début, quatre boulangers locaux se sont associés à la démarche ; aujourd'hui, ils sont une quinzaine à utiliser les farines produites par le moulin. Leur implication permet de créer un lien fort entre l'amont et l'aval, et d'orienter les choix des agriculteurs pour les variétés à cultiver.

Construite pour garantir une meilleure valorisation des céréales, la filière a permis aux agriculteurs de se positionner sur des marchés auxquels ils n'avaient pas accès auparavant, faute de produire des volumes suffisants. Les relations entre les agriculteurs se sont ainsi accrues, ce qui a permis un développement de l'entraide et du travail en commun. Dès la fin 2018, 50 tonnes de farines ont été commercialisées auprès de boulangeries, d'épiceries et de particuliers, sous la marque Méjeanette.

www.moulindeborie.com



L'Odyssée d'Engrain

L'AVENTURE DES BLÉS ANCIENS

L'Odyssée d'Engrain (Hautes-Pyrénées) est née à l'initiative d'un collectif de paysans et de consommateurs désireux d'offrir aux blés anciens délaissés par l'agriculture intensive un nouvel élan. Appuyé par le Réseau Semences Paysannes (RSP), le collectif a mené des essais en vue d'identifier des variétés qui, dans leur forme ancestrale, correspondraient naturellement aux conditions climatiques et environnementales du terroir. À l'issue de cette phase expérimentale, le blé Poulard d'Auvergne et le Petit Epeautre ont été mis en culture par 12 agriculteurs. Afin d'assurer la pérennité et la transformation de ces variétés, sans que les paysans n'en perdent la maîtrise qualitative et le suivi, une nouvelle filière agroalimentaire a été mise en place autour de la fabrication artisanale de pâtes labellisées Bio. Un outil de fabrication coopératif et solidaire dans lequel producteurs, consommateurs et distributeurs sont impliqués à parts égales, a donc été créé. Aujourd'hui, la SCIC réunit 65 sociétaires, emploie 2 salariés et traite 30 tonnes de blés cultivés localement. Les récoltes sont convoyées vers les moulins partenaires pour être moulus sur meules de pierre. Les farines sont transformées artisanalement, avant de faire l'objet d'un séchage lent. Les pâtes sont commercialisées via la vente directe sur les marchés par les paysans eux-mêmes, les AMAP et un réseau de revendeurs choisis, soit une centaine de revendeurs au total dans le Sud-Ouest de la France.

www.odyseedengrain-patesbio.fr

■ D. DÉVELOPPER DES SOLUTIONS LOGISTIQUES DURABLES

L'accroissement de la production agroécologique implique la mise en place d'organisations logistiques appropriées du point de vue environnemental. Cet enjeu concerne de façon cruciale les territoires urbains, notamment ceux dans lesquels s'applique le dispositif ZFE-m (Zone à Faibles Emissions-mobilité). Deux métropoles sont concernées en Occitanie, Toulouse et Montpellier. Parmi les facteurs de réussite en la matière, deux apparaissent particulièrement déterminants : d'une part la mise en place d'infrastructures alimentaires de proximité d'autre part le déploiement d'organisations logistiques collectives plus durables.

A cet égard, les projets de maintien ou de réimplantation d'une agriculture nourricière en périphérie des villes trouvent leur pertinence, en particulier lorsqu'ils s'implantent dans des quartiers populaires et y favorisent un accès pour tous à une alimentation de qualité.

Les initiatives innovantes visant à mutualiser – les emballages, les transports – et à valoriser les invendus alimentaires, dans une optique de réduction des déchets et des déplacements, rentrent aussi dans cette logique.



Fondée en 2016, AppliColis est une Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) qui intervient sur les domaines de la logistique urbaine, la livraison du dernier kilomètre, le transport écologique, la course à la demande et plus particulièrement sur la cyclo-logistique.

Les nouvelles technologies ont bouleversé le métier de la livraison à vélo, avec une pratique très largement tournée vers l'emploi de coursiers indépendants, payés à la tâche, sans aucune protection sociale. La mission d'AppliColis est donc de replacer le métier de coursier au sein d'une économie équitable, compétitive, innovante, écologique et humaine.

La livraison par des coursiers à vélo permet de réduire au maximum les conséquences négatives du transport par l'utilisation de véhicules écologiques, tout en favorisant le salariat, l'écoute et en développant des relations de proximité.

www.applicolis.com



La COOP MIL (Marché d'Intérêt Local) est née de l'envie de créer du lien sur toute la filière de l'alimentation en développant et en facilitant l'approvisionnement local et durable des professionnels de l'alimentation à Toulouse. Elle vise à apporter des solutions aux grands défis de ce métier que sont la juste rémunération des producteurs et la réduction des déchets liés à cette activité.

La coopérative fournit ainsi des solutions de support et de logistique aux producteurs et aux commerçants. Elle optimise les trajets en proposant des caisses consignées, un système de logistique inverse pour qu'aucun trajet ne s'effectue à vide ainsi que l'optimisation des tournées, réduisant ainsi considérablement l'impact écologique de la logistique alimentaire.

www.coop-mil.fr



Edenn

UN ESPACE DE COOPÉRATION ET D'EXPÉRIMENTATION À LA NATURE URBAINE

Le projet EDENN, lauréat de l'appel à projets « Dessine-moi Toulouse » en 2019, labellisé Pôle territorial de coopération économique par l'Etat en 2021, est porté par un collectif de 10 structures, dont la plupart relèvent de l'ESS. Il consiste à porter un écopôle dédié à l'agriculture et à l'alimentation urbaine dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) Trois Cocus à Toulouse (Haute-Garonne). Il s'articule autour de quatre objectifs : relocaliser la production et rendre accessible des produits plus sains et durables aux habitants du QPV et, plus largement, de la ville ; créer un système agricole et alimentaire résilient ; sensibiliser et transmettre les savoir-faire aux habitants ; développer une activité locale créatrice d'emplois.

www.edenn-toulouse.fr



Oc'consigne

LE RÉEMPLOI DU VERRE, DU CONSOMMATEUR AU PRODUCTEUR

L'association Oc'Consigne a pour objectif de relancer le réemploi du verre sur le territoire Languedoc-Roussillon-Cévennes-Grands-Causse. L'idée est de permettre aux habitants de ce territoire de pouvoir ramener leurs bouteilles en verre chez leurs commerçants ou dans des points de collecte. Elles seront alors lavées, grâce à un processus frugal en eau et en énergie, et réutilisées par des producteurs engagés soucieux de réduire leur impact environnemental. Brasseurs, vigneron et des dizaines de producteurs se sont engagés dans la démarche. A terme, Oc'Consigne devrait prendre la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) réunissant l'ensemble des parties prenantes de la filière du réemploi.

www.oc-consigne.fr



En Boîte le Plat

PROPOSER UNE SOLUTION DE CONSIGNE AUX GRIGNOTEURS DU MIDI

Dans l'optique de réduire les emballages et les déchets issus de la vente de repas à emporter, En Boîte Le Plat propose aux commerçants et aux consommateurs des boîtes en verre consignées qui peuvent être lavées après utilisation et rapportées aux commerçants avant d'être remises en circulation et de pouvoir servir à nouveau.

Cette solution de consigne écologique clé en main a vu le jour à Toulouse et s'est depuis développée dans 7 villes en France, avec plus de 180 commerces engagés dans la démarche et pas moins de 50 000 emballages jetables évités tous les mois.

www.enboiteleplat.fr





FOCUS : CARTÉCO, LA CARTOGRAPHIE ESS COLLABORATIVE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cartéco est la carte des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant pour la transition écologique au cœur des territoires, dont elle vise à valoriser la diversité.

Pour initier ce projet, l'association nationale ESS France et les CRESS ont choisi de travailler au recensement des structures de l'ESS spécialistes de la **gestion des ressources et des déchets** : sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, récupération d'inventus, mise à disposition de matériel, vente de pièces détachées, réparation, ateliers vélos, repair cafés, activités de collecte de déchets, consigne pour réemploi, réemploi/réutilisation, préparation au recyclage, recyclage, etc.

En septembre 2022, l'agriculture et l'alimentation durables ont rejoint Carteco pour référencer les structures qui opèrent des **activités durables de production agricole, de transformation alimentaire, de distribution, de vente ou de restauration** de produits respectueux de la nature, de renaturation urbaine, de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Les démarches territoriales de type tiers-lieux nourriciers ou la participation à un projet alimentaire territorial sont également recensées. Il est aussi possible d'indiquer la labellisation des produits proposés, ainsi que les démarches engagées pour l'environnement : produits en vrac, zéro emballage plastique, livraison décarbonée, etc.

D'autres secteurs d'activité de la transition écologique vont bientôt venir compléter la carte : transition énergétique, éducation à l'environnement, mobilité durable, éco-tourisme, etc.

www.carteco-ess.org/

■ E. PRODUIRE EN FAVORISANT L'INSERTION DANS L'EMPLOI

L'agroécologie nécessite un apport de main d'œuvre plus important que l'agriculture conventionnelle. Ce secteur constitue donc un champ de développement approprié aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), dont l'objet est de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Les SIAE proposent des parcours d'insertion très riches et représentent un important vivier d'emplois. L'insertion par l'activité économique dans le domaine agricole s'est déployée au travers d'activités de maraîchage, fortes consommatrices de main-d'œuvre. Plus récemment, des activités de transformation sont venues élargir la palette des métiers couverts par les activités d'insertion.

Quant aux Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), ils permettent de répondre à un double besoin : donner du travail à des personnes éloignées de l'emploi, en les formant à des métiers en tension. Un GEIQ est un collectif d'employeurs piloté par ses adhérents. Il regroupe des entreprises ou des associations qui parient sur l'alternance pour tous pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement. Expert en ingénierie de formation, le GEIQ a pour mission d'organiser pour ses adhérents des parcours d'insertion et de qualification en utilisant le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation comme support d'inclusion.

<https://lesgeiq-occitanie.fr>



Le réseau des Jardins de Cocagne

ACCOMPAGNER LE RETOUR À L'EMPLOI ET NOURRIR TOUTES ET TOUS

Le modèle des Jardins de Cocagne, inspiré d'un exemple suisse, a vu le jour en 1991 à Chalezeule (25), porté par l'association Julienne Javel. Le concept est particulièrement ambitieux, puisqu'il consiste à allier le principe de la distribution en circuit-court à des clients qui sont aussi des adhérents de l'association, l'insertion par le travail pour des personnes en grande précarité et le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. En 1999, les Jardins de Cocagne se sont dotés d'une structure d'envergure nationale pour répondre au besoin d'animation, de coordination et de développement de leurs actions, le Réseau Cocagne. Ce dernier compte aujourd'hui une centaine de Jardins, dont 15 en Occitanie. De très nombreuses activités sont venues compléter les jardins : espaces verts, viticulture, conserveries, légumeries, apiculture, arboristerie, épicerie solidaires, ou encore lieux de restauration et tiers-lieux.

Les activités emploient 6.000 salariés et 5.000 personnes en insertion sont accompagnées tous les ans.

www.reseaucocagne.org

➔ L'Écopôle Alimentaire du Nord Toulousain

CRÉER UNE FILIÈRE LÉGUMIÈRE DEMI-GROS, BIO ET LOCALE ET FORMER AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Porté par 3 jardins de Cocagne Haute-Garonne et Terre de Liens Midi-Pyrénées, le projet d'Écopôle alimentaire du Nord Toulousain (Haute Garonne) a pour ambition, dans un contexte marqué par l'ouverture, en 2021, d'un nouveau lycée à Gagnague et les obligations de la loi Egalim en matière d'approvisionnement « durable » de la restauration collective, de créer un Écopôle alimentaire alliant production en demi-gros, agroécologie, consolidation et création d'emplois agricoles, solidarité, viabilité économique et résilience. L'Écopôle offre ainsi une « 3^{ème} voie » entre la production maraîchère commercialisée exclusivement en vente directe et



➔ Cocagne Haute-Garonne

ENSEMBLE, CULTIVONS LA SOLIDARITÉ !

Composé de 3 coopératives Jardins de Cocagne (les Jardins du Comminges, du Volvestre et du Girou), ce groupement représente 19 hectares de terres cultivées en Bio (dont 4 hectares de vergers), distribue 1 100 paniers par semaine, emploie près de 160 salariés en insertion et rassemble une centaine de sociétaires (consom'acteurs, salariés, agriculteurs, collectivités, partenaires). Il comprend également un organisme de formation et d'accompagnement professionnel (l'AFIDEL), un Groupement d'Employeurs (GESTES), qui permet une mutualisation de personnels entre les structures sur des fonctions-supports (direction, comptabilité, informatique, communication), ainsi qu'une association de promotion de l'alimentation de qualité pour tous (Alimen'Terre).

www.cocagnehaute-garonne.org

l'approvisionnement de la restauration collective via des filières longues conventionnelles.

Il vise à favoriser les coopérations territoriales autour de 4 axes : la production agricole et l'expérimentation pour la transition agroécologique, un système mutualisé de logistique et de commercialisation de proximité pour la restauration collective et les circuits alimentaires solidaires ; un accompagnement, formation et emplois vers les métiers de l'agriculture et l'alimentation durables ; l'animation et sensibilisation des citoyens à la transition alimentaire, notamment à travers le projet Solid'Alim (paniers solidaires, ateliers/visites, sensibilisation/formation des intervenants sociaux à l'alimentation durable).

L'Écopôle a été labellisé par l'Etat pôle territorial de coopération économique en 2022.

www.cocagne-alimenterre.org/nord-toulousain-ecopole-alimentaire



GEIQ OC Agri

FORMER DES OUVRIERS
QUALIFIÉS DE L'EXPLOITATION
VITICOLE

Le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) OC Agri (Hérault) a été créé en 2010. Il propose des contrats de professionnalisation de 13 mois au sein d'exploitations viticoles et de caves coopératives, visant l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'ouvrier qualifié de l'exploitation viticole. Le GEIQ OC Agri permet aux entreprises adhérentes de bénéficier de salariés préformés, d'externaliser une partie de la gestion des ressources humaines, de simplifier la gestion administrative et juridique, d'obtenir un accompagnement individualisé pour l'intégration des salariés et de définir la ou les périodes de besoin en emploi. S'agissant des salariés, il leur permet d'accéder à un emploi en alternance avec de la formation adaptée aux besoins des entreprises, de bénéficier d'un contrat de travail unique au sein du Groupement d'Employeurs, d'accéder à une diversité de postes selon la saisonnalité de l'activité des adhérents et de bénéficier d'un effet réseau pour accéder à l'emploi durable. Une cinquantaine d'entreprises adhèrent au GEIQ OC Agri. Ce dernier recrute chaque année entre 18 et 20 salariés.

www.lesgeiq-occitanie.fr/les-geiq-doccitanie/#

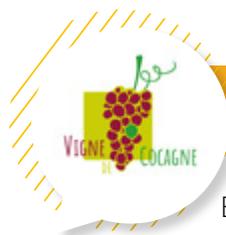


Terre & Mer

PÊCHE DURABLE, MARAICHAGE
BIO ET CIRCUITS COURTS

Terre & Mer (Hérault) est une Entreprise d'Insertion (EI) qui réunit, à parité, l'association Croix-Rouge Insertion - Capdife et la Criée aux Poissons des Pays d'Agde. Elle assure la transformation des produits de la mer débarqués et achetés à la criée, afin d'offrir aux consommateurs locaux une gamme de produits prêt à cuire (frais ou surgelé). Elle n'effectue pas de négoce, contrairement à beaucoup d'entreprises de mareyage. Terre & Mer contribue ainsi à valoriser des espèces de poissons peu prisées par les consommateurs et qui subissent d'importantes chutes de prix en périodes de surproduction. L'entreprise assure aussi la transformation de produits de la terre issus des chantiers de maraîchage biologique de Croix-Rouge Insertion - Capdife.

www.cooraceoccitanie.org/terre-mer-entreprise-dinsertion-durable



Vigne de Cocagne

UN VIN AUTHENTIQUE, SOLIDAIRE
ET COOPÉRATIF

Premier vignoble d'insertion en France, cette SCIC a vu le jour en 2017 et ses vignes, après 3 ans de conversion, ont été certifiées en AB en septembre 2020. Elle travaille en lien étroit avec le Conservatoire d'espaces naturels Occitanie : restauration des bandes enherbées, replantation d'arbres et de haies, utilisation d'engrais verts. Les 7 hectares de vendanges sont entièrement réalisés à la main.

www.vignedecocagne.fr



FOCUS : LES TÊTES DE RÉSEAU DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI)** d'Occitanie représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics, les met en relation, les aides à la structuration, à la création et au développement de leur projet. Elle anime des temps d'échange inter-entreprises.

www.occitanie.lesentreprisesdinsertion.org

- **La Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie (FAS)** regroupe des structures de l'Économie Sociale et Solidaire intervenant dans les secteurs de l'Insertion par l'Activité Économique, de l'Accueil, de l'Hébergement et du Logement, du caritatif et de la culture. FAS Occitanie promeut l'accompagnement social global, favorise les échanges et offre un accompagnement de proximité aux porteurs de projets et à ses adhérents.

www.federationsolidarite.org/regions/occitanie

- **Le Coorace Occitanie** fédère des structures de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement de l'insertion par l'activité économique. La fédération propose une offre de services spécifique à destination de ses adhérents et fournit un accompagnement de proximité et une représentation au niveau local.

www.cooraceoccitanie.org



INTERVIEW DENIS VERDIER

SCIC Vignobles & Associés

Denis Verdier, ancien membre du bureau de Coop de France, fondateur de la SCIC Vignobles Associés et président de l'Institut Coopératif du Vin, revient sur l'implication des coopératives dans la transition vers une agriculture plus durable en matière de production. Il évoque aussi leur rôle dans l'installation des vis-à-vis des viticulteurs eux-mêmes.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur les différents enjeux de transition auxquels fait face le monde agricole ?

Il s'agit là d'une question complexe car cela soulève de très nombreuses implications. En effet, nous faisons aujourd'hui face au réchauffement climatique et à l'appauvrissement de nombreuses ressources, l'eau en tête. Le monde coopératif est bien conscient de la nécessité de changer de régime, mais dans l'économie de marché dans laquelle nous vivons, nous devons rester précautionneux dans les changements que nous opérons : la sanction économique peut intervenir rapidement si l'on se tourne vers la mauvaise alternative.

Par ailleurs, le monde coopératif est soucieux de continuer à garantir une certaine souveraineté alimentaire et compétitivité des produits français, dans un contexte mondialisé où une grande partie de nos produits alimentaires bruts (fruits et légumes par exemple) ou transformés de base sont importés et parfois moins contraints que nos produits.

Cela étant dit, évidemment que le monde coopératif se soucie des enjeux de demain parmi lesquels la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs, dans un contexte où 50% des agriculteurs et agricultrices ont aujourd'hui plus de 50 ans. Autre enjeu de taille, celui de la transformation du modèle actuel vers une agriculture plus durable et plus résiliente. Pour répondre à ces enjeux, le monde coopératif cherche à créer une dynamique mutualisée avec des techniciens, des ingénieurs agronomes, pour mettre les nouvelles découvertes au service de nos exploitants et exploitantes, pour répondre à une exigence croissante quant à la

qualité de nos produits.

En matière d'accompagnement à l'installation et au financement des jeunes agriculteurs, quelles sont les actions que vous portez, vous-même et le monde coopératif de façon plus générale ?

Nous faisons le constat que le prix du foncier empêche de nombreux jeunes de s'installer. Pour donner un ordre d'idée, un jeune agriculteur souhaitant s'installer sur une quinzaine d'hectares de vignes aura besoin d'un peu plus d'un demi-million d'euros en comptant le foncier, le matériel et les fonds propres. Et même la transmission de père en fils se fait de plus en plus rarement, pour diverses raisons...

Nous avons monté la SCIC Vignobles Associés portée par notre coopérative Vignerons Propriétaires Associés. L'objet de cette coopérative est de faire appel à l'épargne participative des particuliers et des acteurs institutionnels pour financer l'installation de jeunes exploitants et rassurer les partenaires bancaires lors de l'installation. Le fond ouvert en octobre 2022 a déjà permis de réunir près de 250 000€ ce qui nous permettra d'installer au moins un ou une jeune. Nous avons également développé un partenariat avec le Crédit Mutuel Agricole. Au travers de cette convention, la coopérative apporte au jeune qui s'installe une avance de trésorerie lui permettant de débloquer des prêts plus conséquents auprès de la banque. Ces avances de trésorerie peuvent aller de 100 000€ à 250 000€. Enfin, en lien avec la Chambre d'Agriculture, nous allons chercher des financements européens lorsque c'est nécessaire, mais cela requiert des montages de dossiers complexes.

Quand on cumule tout cela, ce n'est pas miraculeux mais cela a permis concrètement à six jeunes de s'installer ces trois dernières années dans le Languedoc. Et au-delà de l'installation, des techniciens viennent les parrainer pour les accompagner et les aider dans les premières années.



Et pource qui est de la transition vers une agriculture plus durable, comment accompagnez-vous ce sujet auprès des membres de vos coopératives ?

Il se fait de plus en plus de choses au sein du mouvement coopératif pour aller dans le sens d'une agriculture plus durable. Les aides dont je vous parlais, sont destinées uniquement à des jeunes s'installant dans une logique de haute valeur environnementale ou en bio.

Pour ce qui est des coopérateurs déjà installés, nous allons travailler avec de nombreux experts et laboratoires de recherches comme l'INRA pour diffuser de nouvelles pratiques éprouvées et ainsi essayer de réduire les intrants chimiques ou traitements et pratiquer l'agriculture raisonnée. On essaye notamment d'accélérer et de simplifier le transfert entre la recherche fondamentale et la formation agricole.

Nous sommes en train d'expérimenter l'enherbement hivernal sur plusieurs vignobles, afin de limiter les besoins en intrants en début de saison mais ce n'est pas aussi simple que cela. Il faut être attentifs à de nombreux paramètres pour que cette solution se révèle comme une alternative efficace et ne finisse pas par pénaliser le vigneron et sa récolte.

Le monde coopératif a conscience des enjeux, et j'aime à croire que les coopératives font leur part. Car si l'affaire était simple, il y a longtemps qu'elle serait réglée !



III. S'ENGAGER DANS DES MODES DE COMMERCIALISATION RESPONSABLES ET ACCESSIBLES À TOUS

DEUX ENJEUX

- ▶ **RENDRE NOTRE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE EN FAVORISANT LES DÉMARCHES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET IMPLIQUANT LES CITOYENS**
- ▶ **PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ**

Les structures engagées dans des démarches agricoles et alimentaires inscrites dans le champ de l'économie sociale et solidaire ont à cœur de mettre en œuvre deux principes fondamentaux de l'ESS : transformer nos modes de consommation pour favoriser une alimentation de proximité, saine et respectueuse de l'environnement d'une part ;

agir pour donner à tous, y compris les plus fragiles, un accès facilité à cette alimentation responsable. Ne laisser personne au bord de la route, pour l'alimentation comme pour le reste. Ces deux exigences, de santé et de démocratie sont le fil conducteur de nombreuses initiatives de proximité.



■ A. DÉVELOPPER DES CIRCUITS COURTS DE DISTRIBUTION

La notion de circuits courts valorise un mode de vente limitant le nombre d'intermédiaires. Elle peut se matérialiser par de la vente directe - à la ferme, dans des points de vente collectifs, sur des marchés, à domicile, par correspondance, au sein d'un commerce spécialisé, chez un commerçant détaillant. En 2014, le Labo de l'ESS a complété cette définition : « Un circuit court économique et solidaire (CCES) est une forme d'échange économique, valorisant le lien social, la coopération, la transparence et l'équité entre les acteurs de l'échange. ».

Pour de nombreuses solutions proposées par l'ESS, le lien social, l'interconnaissance entre les différents types d'acteurs sont ainsi valorisés. Les producteurs

vont se rapprocher du consommateur par des types d'échanges inusités dans les réseaux « classiques » de distribution : visites à la ferme, cueillettes collectives, apéritifs organisés au moment de la distribution dans les Amap, etc. Cette interconnaissance va parfois jusqu'à la création de nouvelles collaborations : les consommateurs citoyens deviennent partie prenante de la structure, en se proposant comme bénévole pour la coordination d'une AMAP, en devenant sociétaire d'un magasin coopératif. Cette porosité entre consommateurs et distributeurs garantit la transparence sur les produits, aussi bien sur leurs certifications, le lieu de production, mais plus largement sur le producteur lui-même, sa façon de travailler, son quotidien, et sa rémunération.

1. LES RÉSEAUX DE PRODUCTEURS



Les Boutiques Paysannes

« PRODUITS DE NOS FERMES ET ATELIERS VENDUS PAR NOUS-MÊMES »

Le Réseau des Boutiques Paysannes en Occitanie regroupe certains magasins de producteurs qui ont souhaité se fédérer en réseau afin d'échanger sur leurs expériences respectives et pérenniser leurs initiatives dans le respect d'une charte commune. En se fédérant, les producteurs des boutiques paysannes mettent en valeur la qualité de leurs produits et agissent pour le maintien de l'agriculture de proximité, plus respectueuse de l'environnement. Leur expérience de plus de 20 ans permet d'aider les nouveaux projets à se mettre en place.

www.boutiquespaysannes.fr



Marchés Paysans

POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET UNE COMMERCIALISATION ÉTHIQUE

L'Association Marchés Paysans (AMP), créée en 2002, vise à valoriser l'agriculture paysanne et de proximité au travers de foires, marchés et d'actions d'éducation aux circuits courts. Au carrefour entre paysans, consommateurs et institutions, Marchés Paysans voit dans le retour aux circuits courts et de proximité une manière de retisser des liens entre le milieu urbain et les campagnes, tout en répondant aux enjeux écologiques pressants de notre époque. Les actions portées par Marchés Paysans, ou réalisées en partenariat, sont des occasions données aux producteurs et artisans de vendre tout en communiquant sur l'intérêt pour les consommateurs de soutenir ces filières (foires, marchés, paniers, boutiques) qui vont leur permettre d'engager durablement la transition pour l'agro-écologie.

www.asso-marches-paysans.org



2. LES RÉSEAUX IMPLIQUANT PRODUCTEURS ET CONSOM'ACTEURS



Le réseau des AMAP

DES CONSOMMATEURS
RÉUNIS POUR FAVORISER UNE
RÉMUNÉRATION JUSTE DES
PRODUCTEURS

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine. Une AMAP naît en général de la rencontre d'un groupe de consommateurs et de paysans (ou artisans transformateurs) prêts à entrer dans la démarche. Ils établissent entre eux un contrat visant à acheter la production du ou des exploitants et à lui garantir un revenu décent.

Les AMAP sont regroupées en niveau national par le Miramap, le mouvement Inter-Régional des AMAP, qui a pour objet de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune, de mutualiser les expériences et les pratiques et d'assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national. Il existe également en Occitanie un réseau des AMAP de Midi-Pyrénées, auquel adhèrent plus d'une centaine d'AMAP.

www.amapreseau-mp.org



Le réseau VRAC

VERS UN RÉSEAU D'ACHAT
EN COMMUN PAR ET POUR
LES HABITANTS DES QUARTIERS
POPULAIRES

Le réseau VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) a pour objet de favoriser le développement de groupements d'achats dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Il est présent dans une quinzaine de ville, dont Toulouse et Montpellier. Chaque association, qui travaille en partenariat avec les collectivités de son territoire, les bailleurs sociaux, les centres sociaux, etc. fonctionne de la même manière pour permettre l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité à des prix accessibles : elle ne fait pas de marge sur les produits, les achète en grandes quantités directement aux producteurs, limite les emballages superflus et repose sur l'implication de toutes et tous. Les produits sont bios, locaux en circuits courts et favorisent les démarches socialement et écologiquement responsables. Les produits sont livrés en vrac et conditionnés dans chaque quartier par les habitants.

www.toulouse.vrac-asso.org



Les supermarchés coopératifs

LE RETOUR DES COOPÉRATIVES DE DISTRIBUTION

Depuis une dizaine d'années, un nouveau modèle de supermarchés a refait son apparition en France, le super marché coopératif. Inspiré du célèbre Park Slope Food Coop, installé à Brooklyn aux Etats-Unis depuis 1973, ce modèle implique directement les consommateurs dans le processus de distribution. Ces magasins sont réservés à leurs sociétaires/coopérateurs : seuls peuvent y faire leurs courses ceux qui contribuent financièrement par l'achat de parts sociales du magasin, mais également qui donnent de leur temps en travaillant quelques heures par mois (en moyenne 3 h toutes les 4 semaines). Ils s'occupent des commandes, du choix des fournisseurs, de la mise en rayon et même de la caisse, en favorisant la production de proximité. Grace à ce fonctionnement atypique, ces supermarchés peuvent diminuer les marges. Les

coûts évités se répercutent sur le prix des produits, beaucoup plus avantageux pour les consommateurs, avec des baisses estimées entre 15% et 30% sur un produit équivalent.

L'avantage pour les sociétaires n'est pas qu'économique. Responsables du choix des fournisseurs, ils privilégient majoritairement des produits locaux, issus de l'agriculture biologique, des produits du commerce équitable, du vrac, etc., dont le coût en grande distribution est souvent un frein. La dimension sociale des magasins coopératifs est ainsi mise en avant dans les projets émergents, avec des parts sociales réduites pour les futurs sociétaires bénéficiaires de minimas sociaux.

➔ La Chouette Coop

REDONNER DU SENS À LA CONSOMMATION
EN FAISANT VIVRE UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE
SENSIBILISATION AUX ENJEUX ALIMENTAIRES

Le supermarché coopératif et participatif toulousain à but non lucratif La Chouette Coop est géré et gouverné par et pour ses membres coopérateurs. Tout comme La Cagette à Montpellier, le projet se construit d'abord via une association, « Les amis de la Chouette Coop », qui débouche en 2016 sur la création du groupe d'achat et par l'ouverture d'une version test du supermarché : le « Lab ». Celui-ci permet le développement du projet et le recrutement de nouveaux souscripteurs, en attendant l'installation définitive dans un local plus adapté. La coopérative se crée en 2019 et le supermarché s'installe dans un local adéquat courant 2020 dans le quartier de Marengo.

www.lachouettecoop.fr

➔ La Cagette

PREMIER SUPERMARCHÉ COOPÉRATIF ET
PARTICIPATIF À BUT NON LUCRATIF DE
MONTPELLIER

Le projet de supermarché coopératif voit le jour à Montpellier en 2015, grâce à la création de l'association « Les amis de La Cagette », dont l'activité démarre par une distribution mensuelle de paniers à ses adhérents. Un premier local est investi pour une première expérience en 2016, mais la fermeture d'une épicerie de la chaîne SPAR dans le quartier d'implantation de l'association constitue en 2017 une véritable aubaine : 100 coopérateurs mettent alors leurs économies en commun pour racheter le magasin et faire les travaux nécessaires. La coopérative prend forme et le magasin ouvre ses portes fin 2017. Elle comptait en 2019 plus de 2 000 souscripteurs et 7 salariés.

www.lacagette-coop.fr/?PagePrincipale

3. LES PLATEFORMES DE VENTE EN LIGNE

Ce mode de vente a complètement explosé, donnant la possibilité aux consommateurs d'entrer directement en lien avec des producteurs locaux. Ce mode de distribution a connu un vif engouement au moment de la crise sanitaire liée au Covid-19, celle-ci ayant provoqué, notamment, la fermeture des restaurants et de nombreux marchés. En réponse à cette fermeture soudaine des marchés, certaines structures de l'ESS en Occitanie ont réagi rapidement pour créer une nouvelle offre de service. D'autres structures sont plus localisées et ne se concentrent que sur un seul territoire avec un réseau de producteurs bien défini.



L'épicerie Paysanne Ambulante et Solidaire

DESSERVIR LE RURAL ISOLÉ DES
CENTRES DE CONSOMMATION

L'Épicerie Paysanne Ambulante et Solidaire (EPAS) – portée par la Maison Paysanne de l'Aude (SCIC) fonctionne sur un système de commandes en ligne sur la plateforme. Durant la semaine qui suit, les paysans préparent les produits commandés et les déposent aux Jardins de la Haute-Vallée, une coopérative de transformation. Les produits sont alors répartis par village, puis les paysans s'organisent sur une dizaine de tournées pour livrer les 26 lieux desservis, du petit village reculé à la ville de Limoux, aidés par des référents bénévoles qui organisent la distribution finale.

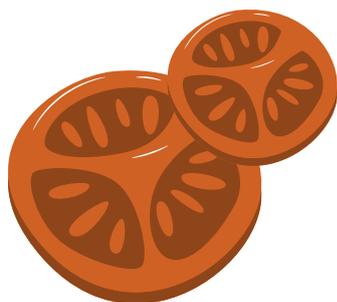


Les Paniers de Thau

LE TERROIR LOCAL DANS
L'ASSIETTE

Porté par le CPIE Bassin de Thau (34), les Paniers de Thau est un projet de vente en circuit court coordonné par le CPIE Bassin de Thau (association d'éducation à l'environnement au développement durable). Le principe est simple : les consommateurs passent commande sur le site internet et une fois par semaine les producteurs se rendent dans les villages de livraison pour remettre les produits commandés directement aux consommateurs. Ce sont aujourd'hui plus de 70 producteurs et 35 bénévoles qui œuvrent chaque jour pour le fonctionnement de ces circuits courts dans les 5 communes de Frontignan, Balaruc-le-Vieux, Montbazin, Marseillan et Poussan.

www.paniersdethau.fr



■ B. TRANSFORMER ET REVALORISER LES INVENDUS

En France, le gaspillage alimentaire représente 20% de la nourriture produite soit 10 millions de tonnes de nourriture et 15 millions de tonnes d'équivalent CO2, soit 3% des émissions nationales.

De nombreuses initiatives se développent dans l'ESS autour de la revalorisation des déchets, et les invendus agricoles ne font pas exception à la règle. L'objectif de ces initiatives est d'éviter le gaspillage alimentaire tout en offrant la possibilité à tous d'accéder à une alimentation saine et locale.



BOC'ALENVERS
CONSERVERIE
ANTI-GASPILLAGE
CRÉATIVE ET ENGAGÉE

L'association propose toute une gamme de conserves artisanales : des confitures, chutney, légumes à l'huile et tartinades festives à partir de fruits et légumes invendus de la grande distribution. Ils sont ensuite préparés avec des salarié.es en insertion professionnelle ayant eu un parcours de vie souvent difficile, pour leur redonner confiance. L'activité permet ainsi l'accompagnement des personnes en difficultés sociales dans la construction d'un projet professionnel, tout en les aidant également dans la résolution de leurs problèmes personnels et administratifs. L'entreprise dispose d'outils d'apprentissage axés sur les métiers de la cuisine, de la vente et de la livraison.

www.facebook.com/bocalenvers



MIAM Collectif
UNE CANTINE SOLIDAIRE
ASSOCIATIVE À PARTIR
D'INVENDUS

Les cuisiniers de cette cantine travaillent chaque semaine plus de 150 kilos de fruits et légumes invendus provenant des Biocoop et producteurs alentours. Le restaurant associatif fonctionne sur la base du partage : un repas coûte 7€ mais si le client en a les moyens, il peut donner plus, ce qui permettra à ceux qui sont financièrement trop justes de bénéficier à moindres frais d'un bon repas à base de produits biologiques.

L'association existe depuis 2018 et emploie des cuisiniers salariés. Le reste du service est assuré par des bénévoles de l'association.

www.miamcollectif.org





FOCUS : QUELLES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN FRANCE ?

L'Etat français a pris de nombreuses dispositions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et tente dans le même temps de soutenir le développement d'outils dans les territoires pour concrétiser cette lutte. Par rapport au niveau de 2015, les objectifs que la France s'est données sont les suivants :

- 50% dans la distribution et la restauration collective d'ici 2025
- 50% dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale



LE CALENDRIER DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

2013

Mise en œuvre du Pacte National de Lutte contre le gaspillage alimentaire jusqu'en 2020

Piloté par la Direction Générale de l'Alimentation, il réunit les acteurs de la chaîne alimentaire en associant quatre ministères différents et une soixantaine d'acteurs. 16 des partenaires mettent en application la feuille de route de lutte contre le gaspillage alimentaire au travers de 19 engagements.

Août 2015
Loi TECV

Obligation pour la restauration collective publique d'avoir une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

2016

Loi Garot

Interdiction de la destruction des denrées encore consommables et hiérarchisation des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Utiliser les invendus par le don ou la transformation
- Valoriser dans l'alimentation animale
- Composter les restes ou les valoriser énergétiquement

2018
Loi Egalim

- Obligation pour les restaurateurs de proposer des « gourmet bag »
- Obligation pour les distributeurs de mettre en place un plan de gestion de la qualité du don impliquant formation et sensibilisation du personnel
- Obligation pour les opérateurs de la restauration collective et de l'industrie agroalimentaire de proposer une convention de don à une association d'aide alimentaire habilitée
- Obligation de faire un diagnostic de gaspillage pour l'ensemble de la restauration collective Introduction de Comités Régionaux de l'Alimentation (CRALIM)

Février 2020

Loi AGECE

Précision de la définition du gaspillage alimentaire et des objectifs de réduction. Extension des diagnostic anti-gaspillage aux industries agro-alimentaires et augmentation des sanctions liées au non-respect des dispositions. Introduction d'un label national « anti-gaspillage alimentaire » pouvant être accordé à toute personne contribuant aux objectifs nationaux de réduction du gaspillage alimentaire. Renforcement du plan de gestion de la qualité du don, en introduisant des procédures de suivi et de contrôle de la qualité du don. La lutte contre le gaspillage alimentaire a également une dimension plus territoriale puisqu'elle s'inscrit dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de façon plus systématique.

Pour aller plus loin : www.gaspillagealimentaire.fr

■ C. FOURNIR UNE AIDE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ POUR TOUS

Selon la définition adoptée lors du Sommet Mondial de l'Alimentation qui s'est tenu en 1996 à Rome, l'insécurité alimentaire est « une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

D'après le Baromètre de la pauvreté Ipsos / Secours Populaire de septembre 2020, un peu plus d'une personne sur cinq se trouve dans cette situation en France. S'agissant plus particulièrement de l'aide alimentaire, on estime à 8 millions le nombre de bénéficiaires à l'automne 2020.

A l'origine, le cadre juridique de l'aide alimentaire a été posé par la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) du 27 juillet 2010, qui l'a défini comme « ayant pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies ». Ce cadre a été modifié par la loi EGalim du 30 octobre

2018, qui a organisé le transfert des dispositions législatives concernant l'aide alimentaire du Code rural et de la pêche maritime vers le Code de l'action sociale et des familles, et en a donné une nouvelle définition : « L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement ». L'aide alimentaire constitue ainsi une composante essentielle de la politique de lutte contre la pauvreté. Comprise comme une porte d'entrée vers l'insertion sociale, elle met désormais l'accent, en lien avec la diversité croissante des situations des bénéficiaires, sur la notion de « parcours de vie » des personnes.

Des associations et structures de l'ESS défendent aujourd'hui l'accès pour les plus précaires à une alimentation digne, la redistribution des produits issus du gaspillage alimentaire aux plus précaires ne pouvant être le seul horizon des politiques publiques, que ce soit en matière de lutte contre le gaspillage ou de lutte contre la précarité alimentaire.



FOCUS : L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE, PEU COÛTEUSE POUR LES FINANCES PUBLIQUES



Le rapport d'information sénatorial Bazin et Bocquet, établi en 2018, estime que l'aide alimentaire en France représentait près de 1,5 milliard d'euros en 2017, se décomposant comme suit : 31 % de financements publics (aides européennes, dépenses budgétaires de l'Etat et des Collectivités territoriales, dépenses fiscales), 36 % de financements privés (dons en nature et numéraires des particuliers et des entreprises) et 33 % correspondant à la valorisation du bénévolat au sein des associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire. Le rapport en conclut que la politique de lutte contre la précarité alimentaire s'avère particulièrement efficace, car peu coûteuse pour les finances publiques au regard du service rendu en matière d'aide alimentaire.

L'aide alimentaire est dispensée en France essentiellement par des structures de l'économie sociale et solidaire.

1. LES ACTEURS HISTORIQUES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Les acteurs historiques de l'aide alimentaire interviennent essentiellement par la fourniture de denrées alimentaires aux bénéficiaires sous la forme de repas chauds ou de fourniture de colis. Ces distributions sont également le prétexte à un contact avec les bénéficiaires pour aborder plus globalement leur situation et tenter d'apporter des solutions. Les structures porteuses de ces actions sont bien connues du grand public : Le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur et toutes les formes de distribution de repas dans la rue de type soupe populaire. Ces dernières années, ces structures n'ont cessé de développer leur projet en y intégrant de nouveaux enjeux : lutte contre le gaspillage alimentaire, implication des bénéficiaires, sécurité alimentaire, insertion sociale des bénéficiaires, etc.



Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. Afin de répondre à ce besoin primaire que constitue l'accès digne à une alimentation de qualité, Les Restos du Cœur ont mis en place plusieurs types d'aides alimentaires :

- La distribution de paniers-repas équilibrés, à cuisiner chez soi;
- Une aide spécifique pour les bébés;
- Des repas chauds distribués dans la rue ou dans les centres pour ceux qui n'ont pas de toit.

En 2021, ce sont en France, 142 millions de repas équilibrés distribués par l'association à 1,2 millions de personnes.

www.restosducoeur.org



Acteur historique de la lutte contre la précarité et la pauvreté, le Secours Populaire Français intervient depuis 1945 en proposant une aide alimentaire et vestimentaire reposant sur la solidarité : dons des particuliers, des magasins de la grande distribution ainsi que des jardins populaires où les salariés en insertion font directement pousser les fruits et légumes destinés aux magasins du SPF.

Chaque année, le Secours Populaire aide ainsi plus de 1,8 millions de personnes à se nourrir.

Les autres actions d'interventions du SPF concernent l'hébergement d'urgence ou l'orientation vers des structures de soins ainsi que l'accompagnement durable des personnes et des familles dans leurs démarches et leur accès aux droits sociaux (logement, soins, insertion professionnelle, culture et loisirs).

www.secourspopulaire.fr/aide-alimentaire





Depuis 1946, pour lutter contre la précarité alimentaire, le Secours Catholique a développé, en partenariat avec d'autres organisations, différents types de lieux où les ménages ont accès dignement à une nourriture de qualité. Des épiceries solidaires proposent ainsi une offre diversifiée de produits alimentaires, que les personnes, adhérentes, peuvent choisir librement, et dont le prix se situe entre 10 et 30% du prix pratiqué dans le commerce. Dans les jardins partagés, les personnes peuvent cultiver des légumes et des herbes aromatiques sur des parcelles individuelles, collectives ou mixtes. Enfin, des paniers frais solidaires, payés

au juste prix aux producteurs, sont accessibles par tous, avec un tarif moindre pour les ménages en difficulté financière. Toutes ces initiatives sont aussi des espaces de rencontre où les personnes isolées rencontrent du monde et peuvent nouer des liens. Les actions du Secours Catholique vont au-delà de l'aide alimentaire et concernent également l'aide et l'accès aux droits, à l'emploi et à la mobilité, l'aide aux sans-abris et mal logés, aux migrants et aux personnes détenues avec comme mission principale : « agir avec les plus fragiles ».

www.secours-catholique.org

2. DES FORMES PLUS RÉCENTES D'ACCÈS À L'AIDE ALIMENTAIRE

Les épiceries sociales et solidaires

Les épiceries sociales et solidaires sont apparues plus récemment, à la fin des années 1990. D'abord portée par des Centres Communaux d'Action Sociale, cette forme de distribution s'est développée dans le cadre associatif et s'est structurée autour d'un principe : proposer en libre-service des denrées contre une participation financière proportionnelle à la valeur des produits. Les personnes accueillies ont ainsi un statut de consommateur. La charte nationale des épiceries sociales et solidaires, qui repose sur une adhésion volontaire, permet d'identifier des structures se retrouvant dans un socle commun de critères : libre choix des produits, participation financière de la personne, non-stigmatisation. Cette charte est réservée aux structures habilitées à recevoir des financements au titre de l'aide alimentaire, ainsi qu'aux CCAS et CIAS. Ces acteurs travaillent en étroite partenariat avec la Banque Alimentaire (BA) de leur territoire.

1er opérateur de l'aide alimentaire en France, le réseau des BA est composé de 79 associations territoriales, dont 10 en Occitanie, 31 antennes, dont 1 en Occitanie (Béziers). Ce réseau collecte annuellement 112 500 tonnes de denrées alimentaires, qui sont ensuite distribuées par un peu plus de 6 000 associations et CCAS/CIAS partenaires. Depuis leur création en 1984, les BA fonctionnent sur la base du principe de gratuité : gratuité des denrées proposées, d'une part, gratuité du temps apporté par les bénévoles (plus de 7 000 au quotidien et jusqu'à 130 000 lors de la Collecte Annuelle), d'autre part. Depuis quelques années, un nombre croissant d'initiatives se développent, généralement portées, là encore, par des structures de l'ESS. Leur objectif est de renouveler la lutte contre la précarité alimentaire en donnant accès aux plus démunis à des produits de qualité, bios et locaux, et en favorisant l'implication et le renforcement du pouvoir d'agir des bénéficiaires.

www.andes-france.com

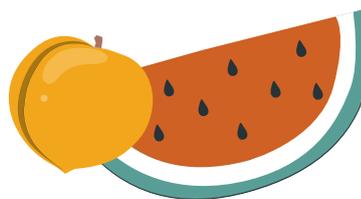


Banque Alimentaire du Gard

COLLECTER ET DISTRIBUER

La Banque Alimentaire du Gard, créée en 1991, distribue chaque jour à une quinzaine d'associations 5 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 10 000 repas. Au total, elle travaille avec 80 structures partenaires et vient ainsi en aide à plus de 28 600 personnes dans tout le département, soit 1/3 de la population gardoise en situation de précarité. L'objectif de l'association est de distribuer des produits variés (fruits et légumes frais, viandes, laitages, produits secs...), afin que les bénéficiaires puissent manger sain et équilibré. Tous les produits sont des denrées alimentaires à date de consommation courte, invendables (hors calibre, légumes/fruits abîmés...) ou provenant de surplus de production. Elle a créé suite à la crise sanitaire une épicerie solidaire à destination d'étudiants à Alès.

www.ba30.banquealimentaire.org



Sol'Adour

NUL N'EST À L'ABRI DES ALÉAS DE LA VIE

L'association Sol'adour (Gers), créée en 2013, a un double objet : apporter une aide alimentaire et un accompagnement social aux familles adressées par les travailleurs sociaux. Elle est fournie par la Banque Alimentaire du Gers et elle s'approvisionne gratuitement auprès d'un supermarché local et d'une entreprise d'insertion de maraîchage Bio, membre du réseau Cocagne. L'association, qui s'appuie sur une vingtaine de bénévoles actifs, pratique une distribution accompagnée, pour aider l'utilisateur à choisir entre les produits proposés. En favorisant un développement des échanges, l'association peut avoir une meilleure connaissance des besoins, difficultés et souhaits des bénéficiaires. Sol'adour propose également des ateliers cuisine, en partenariat avec les travailleurs sociaux, beaucoup de personnes accompagnées ne sachant pas utiliser certaines denrées brutes, en particulier les légumes fournis par l'entreprise d'insertion de maraîchage Bio.

www.soladour.e-monsite.com



Itinéraire Bis

UNE CANTINE POPULAIRE ET SOLIDAIRE

L'itinéraire Bis est un café associatif et militant dans lequel l'association Saveurs d'Exil propose tous les midis une cantine solidaire à prix libres. Des repas conçus avec des produits issus de l'agriculture biologique et accessibles à tous pour créer un cadre de vie collectif et de lutte contre la précarité. Saveurs d'Exil, quant à elle, est une association s'organisant avec les personnes exilées pour des conditions de vie dignes et lutte contre toutes les formes d'exclusions et de discriminations. Les revenus des repas servent aux démarches et à l'obtention de droits sociaux pour les bénéficiaires de l'association.

www.saveursdexil.wixsite.com/association
www.itinerairebiscafe.fr



Belles Gamelles

DES PLATS DE CHEFS VARIÉS ET
LOCAUX POUR LUTTER CONTRE
LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

L'association Belles Gamelles réunit 35 restaurateurs toulousains, ainsi que des producteurs et fournisseurs. Elle propose des repas sains, équilibrés et travaillés avec des bénévoles et bénéficiaires. Lancée lors du premier confinement lié à la Covid-19, l'initiative s'est pérennisée en intégrant les locaux d'une ancienne brasserie au Marché d'Intérêt National (MIN) et en investissant dans l'installation d'une cuisine professionnelle. Chaque lundi, l'un des chefs engagés dans l'opération élabore les plats, en fonction des produits collectés. Ils seront ensuite cuisinés par le chef permanent de l'association et son second, ainsi que la brigade de bénévoles. Ce sont ainsi près de 200 repas par jour qui peuvent être distribués, via les associations d'aide alimentaire, aux populations bénéficiaires. Les matières premières proviennent principalement du MIN de Toulouse, l'association glanant les dons des producteurs locaux.

www.belles-gamelles.com



Les paniers solidaires du Réseau Cocagne

PERMETTRE À DES FAMILLES À FAIBLES
REVENUS D'ACCÉDER AUX PANIERS BIO
DES JARDINS DE COCAGNE

Le Réseau Cocagne a mis en place, notamment en Haute-Garonne, un programme dénommé « Paniers Solidaires ». Il propose aux personnes défavorisées des paniers de légumes Bio à prix réduits, et ce grâce à un financement tripartite : pour un panier d'une valeur de 11 €, le Réseau prend en charge 4 €, les partenaires locaux apportent 3,5 € et l'adhérent paye 3,5 €. Cette forme d'aide alimentaire permet ainsi de fournir des produits de qualité et d'offrir un cadre respectant la dignité des personnes, le panier étant payant et retiré par le bénéficiaire de la même façon que tout autre adhérent à un Panier Cocagne. Ce programme comporte également des ateliers cuisine et petit jardinage vivrier pour accompagner les familles vers de nouveaux comportements alimentaires et favoriser le développement du lien social et de la convivialité.

www.reseaucocagne.org



PRODUIRE ET MANGER MIEUX, CEST POSSIBLE !



FOCUS : ANDES, INNOVER POUR L'INSERTION DURABLE, AUTOUR D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS

L'Association National pour le Développement des Epicerie Solidaires, le réseau pionnier des épicerie solidaires et l'un des principaux acteurs de l'aide alimentaire en France, a été créé en 2000. Depuis plus de 20 ans, ANDES donne les moyens aux familles à faibles revenus d'avoir accès à une alimentation diversifiée et de qualité.

La nourriture est dans notre société un plaisir, un acte social de convivialité et de partage. Il paraît alors indispensable d'offrir à des personnes en situation de fragilité économique et sociale une nouvelle forme d'aide alimentaire capable d'allier le choix, la qualité, le respect du goût, des cultures et des habitudes. L'aide alimentaire gratuite sous forme de don est nécessaire pour les personnes sans aucune ressource. Cependant une forme d'aide alimentaire impliquant une participation financière paraît mieux adaptée aux personnes percevant des revenus faibles et étant dans une situation de précarité ponctuelle. Cette démarche est inspirée de l'Essai sur le don (1925) de Marcel Mauss, dans lequel il écrit « le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté, surtout quand il est reçu sans esprit de retour ».

La mission centrale des épicerie solidaires et/ou sociale est à la fois de réduire la fracture alimentaire et de promouvoir le retour à l'accès à la citoyenneté de familles en situation de précarité qui connaissent un « accident de la vie » et le risque d'entrer dans la spirale de l'exclusion.

Il s'agit pour les épicerie solidaires de répondre aux risques de carences alimentaires engendrés par cet accident tout en étant des lieux de stabilité et de création sociale.

Pour ces épicerie innovantes, l'objectif est de travailler, à l'occasion d'une aide alimentaire, sur le maintien ou la recréation du lien social et la valorisation des compétences et des savoir-faire afin d'aider les usagers à retrouver confiance en eux. Les épicerie peuvent organiser divers ateliers répondant aux besoins de la personne et la valorisant, en complément d'autres actions proposées localement, où la participation de la personne s'effectuera par libre adhésion.

Un réseau de plus de 500 épicerie solidaires a été développé qui accompagne un peu plus de 200 000 personnes par an.

Le rôle de l'association ANDES est également de développer des solutions d'approvisionnement en fruits et légumes frais pour les structure d'aide alimentaire. Ces chantiers permettent ainsi de lutter contre le gaspillage alimentaire en revalorisant les invendus des professionnels de la filière fruits tout en créant des dispositifs efficaces pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi.

www.andes-france.com

